



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

RÉFÉRENTIEL DU BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Brevet Professionnel Paysagers (Aménagements Paysagers)

Sources

- Page référentiel

Référentiel

Référentiel rédigé et consolidé à partir des sources officielles et des documents PDF liés ci-dessous. Le contenu intègre une mise en forme éditoriale pour faciliter la lecture.

Source(s) web consultée(s) :

- Page référentiel

Document 1 : Référentiel du BP "Aménagements paysagers" - Juillet 2019 (PDF, 2 Mo)

Source PDF : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/ap/bp-ap-ref-092019.pdf

Extraction texte intégrale : 20 page(s).

Page 1

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME
Brevet professionnel
«aménagements paysagers»

Page 2

Mentions légales des photos
Crédit photographique : <http://photo.agriculture.gouv.fr>

Page 3

SOMMAIRE

5	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
6	Contexte de l'emploi visé
11	Fiche descriptive d'activités (FDA)
13	Situations professionnelles significatives (SPS)
15	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
16	Liste des capacités attestées par le diplôme
17	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
20	SIGLIER

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

3

Page 4

4

Page 5

RÉFÉRENTIEL
D'ACTIVITÉS

Le référentiel d'activités décrit :
- le ou les emplois visés par le diplôme,
- les activités exercées par le titulaire de l'emploi visé et les principales situations professionnelles qu'il rencontre dans l'exercice de son travail.

5

Page 6

CONTEXTE
DE L'EMPLOI VISÉ

1. Éléments de contexte socio-économique

du secteur professionnel
Le végétal reste au cœur des compétences de cette filière qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en générant du lien social à travers les espaces publics et privés qu'elle aménage et entretient.

Avec des emplois peu délocalisables, le secteur de l'aménagement paysager participe au développement économique et constitue un acteur du développement durable des territoires en intégrant des considérations environnementales et sociales à côté des préoccupations économiques.

1.1. Environnements politique, social, réglementaire du secteur de l'aménagement paysager

Le secteur de l'aménagement paysager recouvre essentiellement des entreprises du secteur privé et des services des collectivités territoriales. Les entreprises du secteur de l'aménagement paysager sont rattachées à la filière agricole car elles relèvent du régime social de la MSA. En tant qu'entreprises de service, elles dépendent des chambres de commerce. En termes d'activité, le secteur de l'aménagement paysager est relié au secteur de l'urbanisme et du bâtiment.

Avec plus de 90 000 actifs dont 65 000 salariés répartis

au sein de 30 000 entreprises, le secteur de l'aménagement paysager représente un chiffre d'affaire annuel de plus de 5 milliards d'euros dont la moitié est assurée par des travaux de création et l'autre moitié par des activités d'entretien.

L'Etat, ses établissements publics et les collectivités territoriales représentent 30 % des donneurs d'ouvrage du secteur de l'aménagement paysager.

1.2. Les acteurs de la filière paysage

XX Le secteur privé
Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation.

Plus d'un tiers des entreprises dégagent 40% du chiffre d'affaire annuel du secteur et sont concentrées dans les régions Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et l'ancienne région Rhône Alpes. La forte évolution du nombre d'entreprises de services réalisant des petits travaux de jardinage explique pour partie que plus de la moitié des entreprises du paysage n'emploient pas de salarié. Ces nouveaux acteurs sont apparus depuis 2007 dans le cadre du développement des services facilités par des déductions fiscales.

Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers (42% du chiffre d'affaire), auprès d'entreprises privées (28.5%) et sur les marchés publics (28.5%).

Cette répartition est stable depuis dix ans.

Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser. C'est le cas pour les activités liées aux travaux de génie végétal et écologique ainsi que celles liées aux travaux de végétalisation des terrasses, toitures et espaces intérieurs.

XX Le secteur public

Les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points...

Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains. Des collectivités ont recours à l'éco-pâturage.

Les services d'espaces verts peuvent être amenés à faire appel à des entreprises privées pour la création d'aménagements ou pour des compétences particulières telles que la gestion du patrimoine arboré, le génie écologique ou pour faire face à des besoins temporaires.

Dans les zones rurales, les communes sont tenues d'entretenir les voiries locales. Les conseils départementaux entretiennent les parcs départementaux et les accès inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

XX Les autres acteurs de la filière paysage
D'autres entreprises et acteurs divers interviennent dans le secteur des travaux paysagers. Les entreprises de production horticole et/ou pépinière peuvent proposer des activités d'aménagement des jardins.

6

Page 7

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Les entreprises de service peuvent développer des prestations dans le domaine de l'entretien des jardins. Des associations d'insertion, d'économie sociale et solidaire, réalisent des activités d'aménagement et d'entretien des jardins et espaces publics.

Dans le cadre d'aménagements paysagers spécifiques, aménagements de sentiers de randonnées, plantations de haies, divers acteurs du secteur agricole peuvent être sollicités telles les entreprises de travaux agricoles, forestiers, ruraux... Parmi les autres acteurs du secteur, les paysagistes interviennent dans toutes les phases d'un projet d'aménagement, depuis l'esquisse jusqu'au suivi des travaux. Les bureaux d'études investissent des domaines variés comme l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement.

1.3. Les emplois du secteur de l'aménagement paysager

L'emploi salarié du secteur de l'aménagement paysager se répartit de façon équivalente entre les entreprises du secteur et les collectivités territoriales (secteur public). La majorité des entreprises du paysage sont de petite taille et plus de 90% d'entre elles, emploient moins de 10 salariés. Elles recrutent essentiellement en CDI des ouvriers, ouvriers spécialisés et chefs d'équipes. La moyenne d'âge se situe aux environs de 35 ans. Les entreprises privées du paysage se heurtent à des difficultés pour stabiliser une partie de la main d'œuvre en

La société française est de plus en plus sensibilisée aux problématiques paysagères de cadre de vie et aux questions environnementales en milieu urbain. Autrefois considéré comme un simple atout esthétique, le végétal doit désormais répondre à ces nouvelles préoccupations. L'amélioration du cadre de vie, la préservation de la santé publique, la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de liens sociaux sont désormais à prendre en compte. Les citoyens sont aujourd'hui plus sensibilisés à la dégradation et à la pollution de l'air et des sols ainsi qu'à la consommation d'eau pour les arrosages. Les pouvoirs publics renforcent la réglementation sur la prévention des risques naturels et prêtent attention à la protection des espaces et à leur capacité à stocker l'eau et le carbone pour réagir à des phénomènes météorologiques extrêmes, (canicules, inondations...). Dès la conception des espaces paysagers, les acteurs du paysage visent la diminution des consommations en eau et l'arrêt des pesticides, en particulier dans le choix des végétaux.

La prise en compte des attentes sociétales a entraîné l'évolution du cadre réglementaire et législatif.

La directive 2009/128/CE instaure un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en réduisant les risques et les effets des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement et en encourageant le re-

raison des turnovers importants.

Les ingénieurs et cadres travaillent dans les grandes entreprises et/ou en bureaux d'études et en collectivités territoriales.

De tailles très variées, les collectivités et les services du secteur public emploient localement de un ou deux salariés jusqu'à plusieurs centaines.

Au niveau du territoire national, les collectivités et les services publics représentent plus de 50 000 temps plein jardiniers et chargés de travaux d'espaces verts (chiffre CNFPT 20123).

Les emplois publics liés aux services des espaces verts relèvent de la fonction publique d'Etat ou territoriale ou hospitalière.

1.4. Facteurs d'évolutions

Les principaux facteurs d'évolution sont le nouveau regard porté sur la nature en ville, les modifications des modes de déplacements qui deviennent très consommateurs d'espaces. Les crises économiques et climatiques ont modifié les attentes sociétales et les enjeux environnementaux dans le domaine du développement urbain.

Depuis les années 2000, la proportion de la population vivant dans les espaces urbains est majoritaire : nous sommes entrés dans « le premier siècle urbain » (Steiner, 20114). Le rythme rapide d'urbanisation soumet les écosystèmes à l'influence des villes et des environnements construits (Pauleit, Ennos & Golding, 20055). De ce fait, les villes concentrent des enjeux écologiques importants.

cours à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et à des méthodes de substitution, telles que les moyens non chimiques alternatifs aux pesticides.

La loi Labbé du 6 février 2014 (loi n° 2014-110) vise à interdire l'usage des produits phytopharmaceutiques par les services de l'état, les collectivités territoriales et les établissements publics sur les espaces verts, promenades et forêts ouverts au public. Les jardiniers amateurs sont aussi concernés par ces dispositions. Les délais initialement fixés au 1er janvier 2020 pour les collectivités et le 1er janvier 2022 pour les non professionnels, ont été ramenés au 1er janvier 2017 pour les collectivités et le 1er janvier 2019 pour les non professionnels.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 10 septembre 2014 (loi n° 2014-1170) confirme l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans des espaces fréquentés par des enfants. Cette loi renforce également certaines dispositions visant à améliorer la protection de la santé publique et définit les produits de bio contrôle utilisés dans le cadre de la lutte intégrée.

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 (loi n°2015-992) rajoute à la liste des espaces visés ceux appartenant aux établissements publics mais introduit une exception pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès. Elle a pour objectif de préserver la santé humaine et l'environnement et de lutter contre le changement climatique.

7

Page 8

référentiel d'activités

La loi 2016-1087 du 8 août 2016 crée l'Agence française pour la biodiversité qui a en charge la préservation, le développement des connaissances liées à la biodiversité ainsi que la gestion équilibrée et durable des eaux et la lutte contre la bio-piraterie. Désormais, les espaces, les ressources, les milieux, les sites, les paysages, la qualité de l'air, les êtres vivants et la bio-

diversité sont considérés comme patrimoine commun de la nation et constituent un droit à chacun de disposer d'un environnement sain.

Enfin, l'émergence de nombreux labels atteste du réel intérêt de nos concitoyens pour la valorisation paysagère et écologique des sites et espaces paysagers.

Le renforcement de la législation concernant la pré-

vention des risques professionnels et la sécurité modifie à la fois les politiques d'investissements en termes d'équipements et de formation.

Dans ce contexte, des compétences nouvelles sont attendues. La protection de la biodiversité, la préservation des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets et nuisances appellent des compétences variées notamment dans l'utilisation et le suivi des végétaux. La connaissance des caractéristiques spécifiques du végétal et son type d'utilisation constituent autant de compétences recherchées chez un jardinier ou entrepreneur de travaux paysagers, alors reconnu pour son expertise et ses conseils.

Plus largement, les connaissances agronomiques dont les relations sol-plante-climat s'avèrent incontournables pour mener à bien l'implantation et l'entretien des végétaux d'ornement et des espaces paysagers dans une perspective de durabilité.

Pour l'ensemble de la filière paysage, l'approche systémique est privilégiée. Dans un contexte social et réglementaire en constante évolution, les pratiques professionnelles réclament technicité et qualification pour :
zz le suivi et la lutte contre les bio-agresseurs, les espèces exotiques envahissantes,

zz la préservation et la gestion des ressources naturelles (énergies, eau, air, sol, biodiversité...),

zz le suivi et l'entretien de la végétalisation et des installations,

ayant chacun leur fréquentation et leurs usages, cet outil permet d'introduire et développer les techniques liées à l'agro écologie dans un contexte de transition écologique. Dans certaines villes, l'éco espace citoyen a pour objectif de sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques, économiques et de citoyenneté.

Les gestionnaires sont également incités à faciliter l'usage des espaces publics et à favoriser la convergence sociale, culturelle et environnementale dans ces lieux de diversité et de mixité. Ces espaces sont vecteurs de liens sociaux et d'attractivité économique. Ils concentrent la complexité et la diversité de la cité en rassemblant de nombreux usages. Ainsi, dans certaines villes, on assiste à une évolution vers l'éco gestion. Ce

mode de gestion différencié, plus adapté et respectueux des usagers se trouve à l'interface des contextes culturels, environnementaux, sociaux et économiques. Prenant davantage en compte les usagers, l'éco gestion favorise leur sensibilisation vers l'agroécologie dans un contexte de transition écologique.

L'éco pâturage offre à la fois une alternative aux pratiques mécaniques et une solution de passage à une gestion différenciée. Ce mode de pâturage extensif contribue à sensibiliser les usagers au zéro phyto, permet des économies de fauches et l'entretien des accès difficiles. Tout en participant à l'équilibre des écosystèmes, cette technique peut participer également à la valorisation des races. Cette technique agroécologique s'inscrit donc dans le cadre de la transition énergétique.

La prise en compte d'autres préoccupations telles que celles du transport et de l'alimentation impose aux collectivités de prendre en compte les espaces à l'échelle de la communauté d'agglomération. L'instauration des trames vertes et bleues et des trames noires, comme outils d'aménagement du territoire par le Grenelle de l'environnement modifie profondément les principes de planification et de gestion des espaces verts. Les notions de connectivité, de corridor écologique, de réservoir de biodiversité, de multifonctionnalité sont désormais présentes dans les approches d'aménage-

ment. Elles traduisent également une préoccupation

croissante des populations pour la protection des ressources et la préservation de la santé publique.

Ces changements de fond traduisent une véritable

zz l'utilisation des matériels et équipements,
zz la réduction et le traitement des déchets et la gestion des rémanents.

Au niveau des collectivités, les contraintes financières, l'arrêt de l'emploi des produits phytopharmaceutiques, l'accroissement des surfaces à gérer en ville, la plus grande prise en compte de la sécurité au travail, les turnovers importants, le passage progressif de matériel à moteur thermiques vers des équipements

électroportatifs génèrent de nouvelles pratiques dans ce secteur d'activités.
Le plan de gestion différenciée invite à sortir d'une logique de services fragmentée pour aller vers une logique globale de territoire. Considérant l'espace communal comme une succession d'espaces individuels

mutation et offrent de nouvelles opportunités en termes de pratiques et de représentations.

Au niveau des entreprises, leur spécialisation vers la végétalisation des toitures, des murs et des berges contribue à la transition écologique et énergétique. Cette technique participe à :
zz la rétention des eaux pluviales, limitant les inondations et les érosions des sols,

zz l'amélioration du cadre de vie

zz le développement de la biodiversité en offrant refuge, repos et nourrissage et reproduction de la faune (pollinisateurs ,...)
zz l'amélioration de l'isolation phonique et thermique à l'intérieur des bâtiments,

8

Page 9

référentiel d'activités

zz la régulation de la température ambiante
zz l'amélioration de la qualité de l'air par l'absorption de substances polluantes (NOx, SO2....)

2. Emplois visés par le diplôme

Le titulaire d'un brevet professionnel spécialité «aménagements paysagers» peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.
Sur un chantier, en tant que chef d'équipe, il encadre de petites équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisir. En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il maîtrise la conduite des engins spécifiques.

Il peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur.

Le paysagiste d'intérieur réalise la décoration paysagère d'espaces intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques) et assure l'entretien des végétaux qui s'y trouvent (nettoyage et taille, remplacement des plantes, arrosage et fertilisation...).

2.1. Différentes appellations institutionnelles

Selon la nomenclature du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (code ROME), les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein du code A 1203 parmi lesquelles :
zz Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
zz Chef d'équipe paysagiste

zz Jardinier/ jardinière
zz Jardinier/ jardinière paysagiste
zz Ouvrier/ ouvrière d'entretien des espaces verts
zz Ouvrier/ ouvrière des espaces verts

zz Ouvrier/ ouvrière du paysage

zz Ouvrier/ ouvrière paysagiste
zz Technicien/ Technicienne paysagiste.
La convention collective nationale des entreprises du paysage du 10 octobre 2008 classe le titulaire de l'emploi au niveau 05 : ouvrier paysagiste hautement qualifié ou 06 : maître ouvrier paysagiste.

2.2. Conditions d'exercice de l'emploi

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons. Le titulaire de l'emploi est donc soumis aux intempéries.
Les travaux confiés peuvent se dérouler sur des chantiers variés plus ou moins éloignés du siège de l'employeur. Il doit donc faire preuve d'autonomie et être en capacité de surveiller une petite équipe sur un chantier. Une partie de son temps est allouée à la préparation en amont du chantier et à l'entretien et à la maintenance du matériel ainsi qu'au nettoyage des locaux mis à disposition.

Les activités d'aménagement et d'entretien des espaces végétalisés nécessitent un engagement physique important et parfois dangereux (plantations d'arbres en mottes, ouverture des fosses manuellement, débroussaillage en talus, utilisation de matériels mécaniques,...). Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES). La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés aux activités de l'aménagement paysager avant les interventions, après chaque pause prolongée et en fin d'activités. Elle nécessite également de réfléchir au poste de travail, aux postures (ergonomie), à la nature des gestes professionnels réalisés. Le port des équipements de protection individuelle

(EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques,

le titulaire du diplôme en situation professionnelle peut solliciter le certificat individuel pour l'activité «utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) pour les catégories «opérateur», «décideur en entreprise soumise à agrément» et «décideur en entreprise non soumise à agrément».

Le développement des nouvelles technologies (robot de tontes, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils. De même le contexte agroenvironnemental conduit à développer de nouvelles compétences.
Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.
En amont du chantier, l'employeur aura prévu une organisation des secours et les procédures appropriées en cas d'accident du travail, vérifié les qualifications

des opérateurs et l'obtention des autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.

2.3. Degré d'autonomie et de responsabilité

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.
Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.
Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

9

Page 10

référentiel d'activités

Le titulaire de l'emploi rend compte de la qualité de son travail. Le cas échéant, il assure l'accueil, la formation au poste de travail et l'encadrement de proximité d'un nouvel ouvrier, d'un stagiaire ou d'un apprenti. Dans le privé, les fonctions commerciales, juridiques et financières ainsi que celles liées au pilotage sont du ressort du chef d'entreprise.

Dans le secteur public de l'aménagement paysager, les orientations techniques, patrimoniales, économiques ainsi que les fonctions juridiques et financières relèvent de supérieurs hiérarchiques ou d'élus.

La délégation de responsabilité porte, au-delà de la bonne exécution des travaux dans le cadre de consignes et des réglementations, sur la maîtrise d'un chantier d'aménagements. Le titulaire de l'emploi rend compte de l'exécution des travaux et peut alors être amené à participer aux prises de décisions. Il doit comprendre le fonctionnement de son atelier et rechercher à en améliorer la performance.

2.4. Evolution possible des diplômés dans et hors emploi

Qu'il soit employé dans le secteur public ou privé, l'ouvrier hautement qualifié en aménagements paysagers ou le chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale peut à tout moment valoriser son expérience et suivre des formations complémentaires pour prétendre à des emplois plus spécialisés, tels que l'élagage ou l'installation de dispositifs d'arrosage.

Après quelques années d'expérience, il peut être amené à prendre plus de responsabilités pour conduire des chantiers plus complexes.

Hors de l'emploi, le titulaire du brevet professionnel «aménagements paysagers» peut, en fonction des activités dans lesquelles il est expert, valoriser ses compétences dans le secteur de la production horticole ou de la pépinière, ou encore dans le secteur des travaux publics. Il peut évoluer dans l'un des secteurs périphériques aux

travaux paysagers tels que l'élagage avec une formation complémentaire spécifique ou l'installation des piscines. Il peut également envisager de créer sa propre entreprise d'aménagements paysagers.

En outre, les métiers de l'environnement peuvent offrir des opportunités d'emplois, comme par exemple dans l'entretien des espaces naturels.

3. Résumé du métier

Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Après avoir pris connaissance des consignes et pris en compte l'analyse de la parcelle et de son environnement, le titulaire de l'emploi organise le chan-

tier en amont de l'intervention. Pour cela, il prépare le matériel, assure la réception des plants, matériels et matériaux en s'assurant de leur conformité. Il organise l'acheminement des fournitures, machines et matériels sur le chantier, prévoit le déroulement du chantier en sécurité et s'assure de posséder toutes les autorisations nécessaires à sa réalisation. Il maîtrise l'utilisation et la maintenance des premiers niveaux des matériels, machines et équipements.

Après avoir procédé au report des éléments d'un plan sur le terrain, le titulaire de l'emploi réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), à la mise en place des réseaux et à la végétalisation.

Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier. Le titulaire de l'emploi a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures présentes telles que les circulations, les bassins ou les bacs à sable.

A l'issue du chantier, il s'assure du nettoyage de la zone de travail et du matériel, du tri et de la valorisation des rémanents, du rangement des machines et du matériel.

Le salarié titulaire de l'emploi doit rendre compte à son supérieur hiérarchique du déroulement du chantier. Il échange avec les fournisseurs, les autres corps de métiers, les usagers et les clients. Il s'informe régulièrement de l'évolution des techniques, des technologies et des matériaux employés dans le métier. Il suit les évolutions réglementaires du secteur.

1. UNEP : chiffres clés 2015

2. Le palmarès 2017 de l'observatoire des villes (l'UNEP s'est associé Hortis regroupant les responsables de nature en ville pour créer l'observatoire des villes vertes) révèle qu'en moyenne, chaque grande ville investit 5 millions d'euros pour la création de nouveaux espaces verts. 50 plus grandes villes de France, la surface moyenne des espaces verts est de 1 155 ha. Le budget moyen par habitant pour la création et l'entretien des espaces publics est de 46,50 €. La superficie moyenne d'espaces verts par habitant est de 48 m².
3. Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012. statistiques - Observatoire de la FPT du CNFPT
4. Landscape ecological urbanism : origins and trajectories / Landscape urban planning : 100, 333- 337
5. Modeling the environmental impact of urban land use cover change: a study in Merseyside de UK : Landscape and urban planning 71, 293
6. L'article L 541 -1 du code de l'environnement suite à la loi de transition énergétique définit le déchet par : «tout résidu d'un processus de production, de transformation, toute substance, matériau produit ou plus généralement un bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.»
7. La loi 2010- 788 du 12/07/2010 dite Loi Grenelle 2, introduit la TVI (travaux verts et bleus) dans le code de l'environnement article 371-1 et su.

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme, recensées lors d'enquêtes. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emplois des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par un homme ou par une femme.

1. Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
 - 1.1. S'informe sur les évolutions techniques et réglementaires du métier.
 - 1.2. Prend connaissance des attentes du client, des instructions et / ou du cahier des charges.
 - 1.3. Analyse le contexte et identifie les caractéristiques environnementales du chantier.
 - 1.4. Prend en compte les aspects réglementaires (Déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT), Déclaration de projets de travaux (DT), Avis de travaux urgents (ATU) ...).
 - 1.5. Identifie les conditions d'interventions techniques.
 - 1.6. Évalue les risques et les dangers encourus dans la situation de travail.
 - 1.7. Choisit les équipements et moyens de protection adaptés.
 - 1.8. Fait part de ses suggestions à son supérieur à propos de l'organisation du chantier.
 - 1.9. Définit les objectifs du chantier avec son supérieur hiérarchique.
 - 1.10. Calcule les coûts du chantier.
2. Organisation du chantier en amont de l'intervention
 - 2.1. Collabore à la planification du chantier (personnel, matériel, machines, intrants et autorisations).
 - 2.2. Organise la sécurité du chantier en collaboration avec son supérieur hiérarchique.
 - 2.3. Vérifie les autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.
 - 2.4. Peut établir le calendrier de ses interventions.
 - 2.5. Coordonne ses activités avec les autres intervenants et corps de métiers.
 - 2.6. Prépare le matériel, les machines, les matériaux et les équipements de protection individuelle et collective, conformes à la réglementation.
 - 2.7. Vérifie l'état fonctionnel et la conformité du matériel, des machines et des équipements.
- 2.8. S'assure des vérifications et entretiens périodiques.
- 2.9. Assure la réception des plantes et des approvisionnements.
- 2.10. Vérifie la conformité des plantes et des approvisionnements.
- 2.11. Organise l'acheminement des matériels et des approvisionnements sur le chantier.
3. Suivi du chantier
 - 3.1. Gère l'utilisation des moyens matériels.
 - 3.2. Veille à l'application de la réglementation, consignes et dispositifs de sécurité.
 - 3.3. Effectue les ajustements logistiques et techniques.
 - 3.4. Réalise, collecte et transmet les enregistrements nécessaires.
 - 3.5. Participe aux réunions de chantier et fait part des besoins.
 - 3.6. Vérifie l'exécution et la qualité des travaux.
 - 3.7. Mesure les écarts entre le prévisionnel et le réalisé.
 - 3.8. Prend les dispositions adaptées en cas d'anomalies, d'imprévus, ou de dysfonctionnements dans le déroulement d'un chantier.
 - 3.9. Effectue le broyage et/ ou le débitage des rémanents.
 - 3.10. Assure le tri et l'enlèvement des déchets et la valorisation des rémanents.
 - 3.11. Peut être amené à expliquer les travaux de son entreprise ou de son service auprès de tiers.
 - 3.12. Peut échanger avec les fournisseurs de l'entreprise à propos des produits et matériels.
4. Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier
 - 4.1. Explique les travaux, le déroulement, les objectifs du chantier à l'équipe.
 - 4.2. Assure le tutorat des nouveaux arrivants.
 - 4.3. Fait appliquer les consignes de travail, de sécurité et les mesures de protection de l'environnement.
 - 4.4. Répartit les tâches.

11

Page 12

référentiel d'activités

- 4.5. S'assure de l'exécution des tâches en conformité.
- 4.6. Peut gérer les éventuels conflits.
- 4.7. Rend compte de ses activités et de celles de son équipe à son responsable.
5. Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
 - 5.1. Prépare les sols et supports
 - 5.1.1. Identifie la flore spontanée, la faune présente et la qualité des sols avant intervention, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du chantier.
 - 5.1.2. Choisit et met en œuvre les techniques d'intervention en fonction des conséquences environnementales.
 - 5.1.3. Prépare et amende les sols pour des implantations de gazons, de plantes arbustives, vivaces, annuelles...
 - 5.1.4. Prépare les sols pour les plantations d'arbres et arbustes (tranchées, fosses, mélanges terres pierres...)
 - 5.1.5. Met en place les substrats spécifiques : terrasses, murs végétalisés, terrains de sports...
 - 5.2. Choisit et met en place des végétaux
 - 5.2.1. Procède à la mise en place et à la plantation des végétaux.
 - 5.2.2. Réalise les différentes techniques d'engazonnements (semis, placages...).
 - 5.3. Entretien des plantations et pelouses
 - 5.3.1. Réalise les différentes tailles.
 - 5.3.2. Réalise des interventions pour maîtriser les adventices.
 - 5.3.3. Programme et réalise les arrosages en fonction de la réglementation dans un souci de préservation de la ressource en eau.
 - 5.3.4. Réalise les travaux d'entretien des pelouses et prairies.
 - 5.3.5. Veille et alerte son supérieur hiérarchique sur l'état sanitaire des végétaux.
 - 5.3.6. Utilise des méthodes de protection des végétaux et techniques alternatives en préservant la biodiversité.
 - 5.3.7. Assure le broyage, débitage, compostage et autres techniques de valorisation.
6. Implantation et entretien des infrastructures
 - 6.1. Met en place des infrastructures
 - 6.1.1. Réalise les implantations (niveaux, traçage, piquetage...).
 - 6.1.2. Accomplit les travaux de terrassement.
 - 6.1.3. Exécute des travaux de constructions paysagères.
 - 6.1.4. Réalise des installations d'arrosage.
 - 6.1.5. Effectue la pose de clôtures, de portails, de platelages...
 7. Maintenance des matériels, machines et équipements
 - 7.1. Assure la maintenance de premier et de deuxième niveau.
 - 7.2. Procède au nettoyage du matériel et des équipements.
 - 7.3. Réalise un premier diagnostic et alerte le responsable en cas de panne.
 - 7.4. Contrôle l'état et la conformité des matériels, machines et équipements, des EPI et des dispositifs de sécurité.

- 6.1.6. Effectue des travaux de voiries et d'installation de réseaux divers (drainage, systèmes d'éclairage, collecte, récupération et évacuation des eaux pluviales...).
- 6.1.7. Met en place des mobiliers urbains, aires de jeux...
- 6.2. Réalise des travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures paysagères
 - 6.2.1. Entretien des installations d'arrosage.
 - 6.2.2. Entretien des voies de circulation des aménagements paysagers, les terrasses et les maçonneries paysagères.
 - 6.2.3. Entretien des clôtures, mobiliers urbains, aires de jeux, installations sportives...
 - 6.2.4. Réalise des travaux d'entretien de bassins.
 - 6.2.5. Peut réaliser des travaux d'entretien d'autres espaces et ouvrages : abords de plans d'eau...

12

Page 13

SITUATIONS
PROFESSIONNELLES
SIGNIFICATIVES
(SPS)

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié, chef d'équipe qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi-type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SPS	FINALITÉS
Organisation du chantier d'aménagement	Diagnostic du chantier et de son contexte Approvisionnement du chantier Gestion des travaux sur le chantier Répartition du travail et distribution des consignes	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
Mise en place et entretien des végétaux	Diagnostic de l'état des sols et des végétaux Tailles Arrosage Protection des végétaux Implantation de végétaux à partir d'un plan	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique
Mise en place d'infrastructures	Construction d'un muret Réalisation d'une terrasse	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

13

Page 14

14

Page 15

RÉFÉRENTIEL DE
COMPÉTENCES

Le référentiel de compétences correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives présentées à la fin du référentiel d'activités.

Les situations professionnelles significatives précisent ce que le titulaire du brevet professionnel « aménagements paysagers » est en mesure de faire.

15

Page 16

LISTE DES CAPACITES
ATTESTEES PAR LE BREVET
PROFESSIONNEL

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du BP « aménagements paysagers » avec les champs de compétences et les situations professionnelles significatives identifiées dans chacun de ces champs.

CAPACITÉS	CHAMPS DE COMPÉTENCES et finalités	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES
C 1. SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER C 11. DÉVELOPPER UNE CULTURE PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LE VIVANT C 12. SE POSITIONNER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DANS LE MILIEU DU PAYSAGE	Organisation du chantier d'aménagement	yyDiagnostic du chantier et de son environnement yyApprovisionnement du chantier
C 2. ORGANISER LES TRAVAUX SUR UN CHANTIER D'AMÉNAGEMENT	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement	yyGestion des travaux sur le chantier yyRépartition du travail et distribution des consignes
C 21. PRÉPARER LE TRAVAIL POUR UN CHANTIER C 22. COORDONNER LE TRAVAIL SUR UN CHANTIER	Mise en place et entretien des végétaux	yyDiagnostic de l'état des sols et de la végétation yyTailles yyArrosage
C 3. RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX C 31. RÉALISER DES TRAVAUX DE TAILLE LIÉS À LA CONDUITE DU VÉGÉTAL	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique	yyProtection des végétaux yyImplantation de végétaux à partir de semis
C 32. RÉALISER DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES SOLS ET DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX	Mise en place d'infrastructures	yyConstruction d'un muret yyRéalisation d'une terrasse
C 4. RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE VÉGÉTAUX C 41. RÉALISER DES TRAVAUX DE PLANTATION C 42. RÉALISER DES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION PAR SEMIS	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité	
C 5. METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES		
C 5 1. RÉALISER DES MURETS ET DES ESCALIERS C 52. METTRE EN PLACE DES REVÊTEMENTS		
C 6. S'ADAPTER À DES ENJEUX PROFESSIONNELS PARTICULIERS		

RÉFÉRENTIEL
D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation présente les modalités d'évaluation et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le brevet professionnel « aménagements paysagers » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de l'UC1, toutes les unités capitalisables du brevet professionnel « aménagements paysagers » doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'UC1 peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

MODALITÉS ET CRITÈRES
D'ÉVALUATION

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités et précise les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité intermédiaire.

UC	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CAPACITÉS	CRITÈRES
UC1		C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	<p>Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les écosystèmes</p> <p>Le candidat maîtrise les principes de base de la biologie végétale et caractérise les processus de fonctionnement de l'écosystème</p> <p>Évaluation des impacts des pratiques d'aménagement paysager sur les écosystèmes</p> <p>Le candidat situe les pratiques de l'aménagement paysager à partir des fonctions et usages de l'écosystème au regard de la préservation des ressources et du</p>
		1. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	<p>fonctionnement de l'écosystème</p> <p>Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager</p> <p>Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard des enjeux et orientations actuels de l'aménagement paysager</p>
UC2	Evaluation en situation professionnelle	2. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage	<p>Construction d'une position professionnelle</p> <p>Le candidat élabore une position professionnelle s'appuyant sur les caractéristiques du travail en aménagement paysager et le contexte socio-économique du secteur</p>
		C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	<p>Diagnostic du chantier</p> <p>Le candidat analyse le contexte de son intervention, il repère les caractéristiques techniques du chantier et les met en adéquation avec le contexte et la commande</p>
UC2	Evaluation en situation professionnelle	21. Préparer le travail pour un chantier	<p>Opérationnalisation de la commande</p> <p>Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables à son intervention</p>
		22. Coordonner le travail sur un chantier	<p>Coopération</p> <p>A partir des consignes générales données par un supérieur, le candidat travaille avec ses collègues, ajuste son activité pour répondre à la commande</p> <p>Supervision de l'avancée du travail</p> <p>Le candidat régule l'activité sur le chantier et l'avancée générale des travaux</p>

référentiel d'évaluation

UC	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CAPACITÉS	CRITÈRES
UC3	Evaluation en situation professionnelle	C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	<p>Diagnostic du végétal</p> <p>Le candidat identifie les besoins du végétal pour définir son choix d'intervention</p>
		31. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal	<p>Réalisation de la taille</p> <p>Le candidat intervient sur le végétal pour optimiser son développement et sa croissance dans son contexte</p>
UC3	Evaluation en situation professionnelle	32. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux	<p>Diagnostic des sols et des végétaux</p> <p>Le candidat caractérise l'état et les potentialités du site du chantier pour définir son choix d'intervention</p> <p>Réalisation des interventions</p> <p>Le candidat réalise l'entretien des sols et/ou la protection des végétaux à l'aide de techniques qui prennent en compte les interactions sols-plantes-environnement</p>

Composition végétale

		C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	Le candidat adapte le choix et le positionnement des végétaux en lien avec le plan d'aménagement au contexte d'implantation
	Evaluation en situation professionnelle		
UC4		41. Réaliser des travaux de plantation	Réalisation des travaux Le candidat réalise les travaux de préparation des sols et de mise en place des végétaux Prise en main de la parcelle Le candidat adopte un mode opératoire adapté à la parcelle et à la commande
	Evaluation en situation professionnelle	42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis	Réalisation des travaux Le candidat effectue les différents travaux de préparation des sols et de semis nécessaires au verdissement de l'espace d'intervention
	Evaluation en situation professionnelle	C5. Mettre en place des infrastructures	Préparation du fond de forme Le candidat effectue les travaux préalables au montage de l'ouvrage
UC5		51. Réaliser des murets et des escaliers	Réalisation de la construction Le candidat monte l'ouvrage en réponse à la commande
	Evaluation en situation professionnelle	52. Mettre en place des revêtements	Préparation du fond de forme Le candidat effectue les travaux préalables à la mise en place de l'ouvrage Réalisation de la mise en place Le candidat installe la circulation et/ou la teinte en réponse à la commande
UC6	Evaluation en situation professionnelle	C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	À définir au niveau local par le centre de formation pour demande d'habilitation

Page 20

	SIGLIER
ATU	Avis de travaux urgents
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNFP	Centre national de la fonction publique territoriale
DICT	Déclaration d'intention de commencement de travaux
DT	Déclaration de projets de travaux
EPI	Équipement de protection individuelle
FDA	Fiche descriptive d'activités
GPS	Global positioning system
MSA	Mutualité sociale agricole
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et emplois
SPS	Situations professionnelles significatives
UC	Unité capitalisable
UNEP	Union nationale des entreprises

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
 Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
 Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
 Bureau des diplômes de l'enseignement technique
 78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Août 2019

Document 2 : Document complémentaire au référentiel du brevet professionnel option "aménagement paysagers" - Octobre 2019 (PDF, 2,9 Mo)

Source PDF : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/ap/bp-ap-doc-comp-092019.pdf

Extraction texte intégrale : 46 page(s).

Page 1

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE du
 Brevet professionnel
 « aménagements paysagers »

Page 2

Mentions légales des photos
 Crédit photographique : <http://photo.agriculture.gouv.fr>

SOMMAIRE

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel option Aménagements paysagers (AP). Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016). Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

5	Présentation du BP "aménagement paysagers"
	Mise en œuvre de l'évaluation : recommandations et prescriptions
	1.1 Évaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes
	1.2 Cadrage de l'évaluation des capacités du BP "aménagement paysagers"
31	Compétences
40	Annexes

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

Présentation
du brevet professionnel
Aménagements paysagers

- > Généralités sur le diplôme
- > La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire
- > Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du Brevet professionnel Aménagements paysagers

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

Généralités sur le diplôme

Le brevet professionnel option « Aménagements paysagers » (AP) est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée au champ professionnel de la l'aménagement. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP) 1. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa rénovation répond au triple objectif d'intégrer les évolutions du secteur professionnel et des emplois visés par le diplôme, de renforcer sa finalité de professionnalisation et d'intégrer la logique compétences en le construisant à partir du travail.

Un brevet professionnel est une qualification

et de protection de l'environnement a été intégrée dans la rénovation du diplôme.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel Aménagements paysagers fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 1000 heures dont au moins 12 semaines en milieu professionnel (cf. Arrêté de création du 15 mai 2019). Cette durée minimale de 12 semaines peut être allongée dès lors que le projet pédagogique est de nature à exploiter les apprentissages en milieu professionnel et que les financements pourront la prendre en compte comme partie intégrante du temps de formation. En apprentissage, la durée de la formation en centre est au minimum de 800 heures pour un contrat de 24 mois. La durée de la formation peut être adaptée par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de

centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Le brevet professionnel Aménagements paysagers cible le profil d'emploi d'un ouvrier paysagiste autonome dans la réalisation des travaux d'aménagements paysager sur le végétal et les infrastructures ainsi que dans l'organisation de son travail sur le chantier dans sa double dimension organisationnelle (préparation) et humaine (Travail en équipe) : à partir des consignes qui lui sont données, il est responsable de la technicité des travaux qui lui sont confiés, et, en l'absence ou en relais de son responsable, il a une mission de supervision/surveillance de l'avancée du travail sur les chantiers. La réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail

1

cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Document complémentaire du BP Aménagements paysagers

6

AgroSup Dijon - Octobre 2019

Page 7

la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel du brevet professionnel Aménagements paysagers, comme ceux des autres diplômes et titres du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- un référentiel d'activités élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP AP, il est commun à celui du Bac Pro Aménagements paysagers.
- un référentiel de compétences constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation.
- un référentiel d'évaluation qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel. Il réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme, ainsi que les fiches compétences qui ont été élaborées à partir d'analyses de travail d'un ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier. Ces fiches rassemblent par champ un ensemble d'informations sur les caractéristiques des situations professionnelles analysées et sur les ressources mobilisées dans le travail : savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

Document complémentaire du BP Aménagements paysagers
AgroSup Dijon - Octobre 2019

7

Page 8

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du Brevet professionnel Aménagements paysagers

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels.

Les personnes ayant suivi la totalité de la formation conduisant au BP Aménagements paysagers peuvent être dispensées du certificat

Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016. La mise en œuvre du brevet professionnel est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BP AP élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles rencontrées par les professionnels partenaires du secteur afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et du travail .

La construction et l'écriture de l'UCARE sont cadrées par la note de service DGER/SDPFE/2019- 240 du 27 mars 2019 sur les « instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE u dBrevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA) ».

d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) sous certaines conditions décrites dans l'arrêté de création du diplôme.

Selon les modalités prévues dans le décret n°2009-99 du 28 janvier 2009 et la circulaire du 1er juillet 2009, la possession du BP AP permet à son titulaire de remplir les conditions requises pour lever la présomption de salariat.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du BP Aménagements paysagers, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, et la sous-rubrique Formations et diplômes de l'enseignement secondaire court, à l'adresse suivante :
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp-ap>

Page 9

.JTFFOPFVWSFEF
MhIWBMBUJPO
SFDPNB0EBUJPOTFUQSFDTDSJQUJPOT

- > Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes
- > Cadrage de l'évaluation des capacités du BP "Aménagements paysagers"

Page 10

Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visés par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme « capable ». Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires. Etre capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action

du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du MAA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble de composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma - d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Page 11

Le référentiel de compétences du BP Aménagements paysagers est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC. Les cinq premières capacités sont définies au niveau national ; la dernière, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est laissée à l'initiative des centres. La capacité C1 est commune à tous les BP, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. C'est une capacité socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme. Elle s'appuie sur les connaissances de base nécessaires à l'exercice professionnel et vise

l'acculturation à un milieu professionnel particulier, celui du paysage dans le cas du BP AP. Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux différents domaines/champs d'action professionnelle d'un ouvrier paysagiste autonome chargé de travaux sur un chantier, chacun d'eux recouvrant des activités professionnelles distinctes, liées à la réalisation de travaux d'entretien et de mise en place du végétal, à la réalisation de travaux sur les infrastructures et à l'organisation des travaux sur le chantier (cf. schéma).

Les domaines d'action professionnelle de l'ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier

Document complémentaire du BP Aménagements Paysagers
AgroSup Dijon - Octobre 2019

11

Page 12

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

Les capacités du BP Aménagements paysagers

- C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
 - C11°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - C12°. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
 - C21°. Préparer le travail pour un chantier
 - C22°. Coordonner le travail sur le chantier
- C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
 - C31°. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
 - C32°. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux
- C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
 - C41°. Réaliser des travaux de plantation
 - C42°. Réaliser des travaux de végétalisation par semis
- C5. Mettre en place des infrastructures
 - C51°. Réaliser des murets et escaliers
 - C52°. Mettre en place des revêtements
- C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Les modalités d'évaluation

Le brevet professionnel Aménagements paysagers est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC), chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Toutes les UC sont de même nature : chacune d'entre elle correspond à une capacité globale qui recouvre deux capacités intermédiaires. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives de l'UC qui doivent être évaluées.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
C1	UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	
C2	UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	Evaluation en situation professionnelle
C3	UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	Evaluation en situation professionnelle
C4	UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	Evaluation en situation professionnelle
C5	UC5 : Mettre en place des infrastructures	Evaluation en situation professionnelle
C6	UC6 : intitulé à définir par les centres	Evaluation en situation professionnelle

Document complémentaire du BP Aménagements Paysagers
AgroSup Dijon - Octobre 2019

12

Page 13

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

Principes de l'évaluation en situation

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans un diplôme de la formation professionnelle visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation - de ses caractéristiques - ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution - le « faire » - et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire - ses ressources - dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un brevet professionnel, les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : « évaluation en situation professionnelle ». Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le

référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BP. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche ») en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie « observable » de l'action du candidat.
- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent correspondre à la réalisation de travaux, d'interventions : travaux de taille, travaux de protection et d'amélioration des sols, réalisation de murets et escaliers, etc. Elles peuvent également recouvrir la construction de raisonnements : diagnostics, conception d'un plan d'intervention, choix d'interventions à réaliser. Dans les deux cas, ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la

L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, etc.
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités intermédiaires sont constituées par :

- Les critères déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Dans le BP AP, chaque capacité intermédiaire est évaluée à partir de deux critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

Cadrage de l'évaluation des
capacités du BP
"Aménagements paysagers"

Dans cette partie, pour chaque capacité du référentiel de compétences, sont rappelés le champ de compétences et les SPS auxquels elle se réfère. Chaque capacité globale est rapidement présentée, de même que ce que recouvre chacune des deux capacités intermédiaires qui la constituent. Enfin le cadrage de l'évaluation est précisé pour chaque capacité intermédiaire : les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte et des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont donnés.

Pour faciliter la lecture de cette partie du document complémentaire, le titulaire du profil d'emploi visé est dénommé « ouvrier paysagiste chargé de travaux », indépendamment de toute appellation officielle ou en usage dans les grilles ou conventions collectives du secteur du paysage.

UC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

11°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

12°. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

La capacité C1 vise le développement d'une culture du secteur de l'aménagement paysager dans lequel les diplômés du BP vont s'insérer et la construction de leur identité professionnelle en tant qu'ouvrier du paysage : ce que je suis dans mon travail, comment je le fais, pour quoi je choisis de le faire comme ça. L'enjeu est de s'inscrire dans une communauté professionnelle

particulière, dont le contexte évolue fortement avec la montée en puissance des préoccupations agro-écologiques de la société et la contribution croissante du secteur à la conservation, voire à la restauration de la biodiversité.

Un des aspects essentiels de l'identité et de la culture professionnelle du paysagiste est le travail avec le vivant aux différentes échelles des écosystèmes paysagers (capacité C11). Les bases de cette identité professionnelle se construisent progressivement par la confrontation de ses pratiques, projets, orientations avec ceux d'autres professionnels du végétal ou d'acteurs sociaux parties prenantes de l'aménagement des espaces – collectivités territoriales, entreprises de BTP, sociétés concessionnaires d'autoroute, associations d'usagers... -, qui peuvent en avoir des conceptions et des usages très différents (capacité C12). La construction de cette capacité requiert du temps et de l'expérience et la formation ne peut qu'initier son développement.

Un grand nombre de domaines (biologie écologie, agronomie, histoire, économie, réglementation, sociologie, ...) sont de nature à contribuer à la construction de ressources et de repères pour développer cette capacité. Compte tenu des débats et des enjeux concernant les fonctions et les usages des espaces paysagers, une réflexion portant sur l'aménagement des territoires/espaces et le rôle de l'aménagement est privilégiée pour la construction de repères, permettant au candidat de se positionner en tant que professionnel du paysage.

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant renvoie aux enjeux de la contribution du secteur de l'aménagement à la transition écologique et énergétique présentés dans la partie introductive du référentiel d'activités. Les questions de changement climatique, les impératifs de préservation des ressources naturelles, le stockage du carbone et de l'eau, le maintien de la biodiversité, le génie écologique, la préservation des sols, les services écosystémiques... font partie de la réflexion du professionnel de l'aménagement. Les choix de conduite des chantiers ne sont pas uniquement référés à des systèmes de contraintes techniques ; ils s'inscrivent dans des contextes de plus en plus complexes. L'ouvrier paysagiste chargé de travaux travaille en premier lieu avec les végétaux, mais ses pratiques impactent les cadres et donc la qualité de vie de leurs habitants. Il est amené à raisonner ses interventions sur des temps longs et dans des espaces considérés de manière globale, et non plus parcellisée. Les notions de patrimoine végétal et de trames (vertes, brunes, bleues) illustrent cette évolution. L'élargissement des échelles temporelles et spatiales prises en compte fait évoluer la façon de conduire les aménagements aussi bien en termes d'entretien que de création. Les espaces paysagers ne sont plus gérés de manière uniforme et standardisée, mais sont différenciés avec des gradients d'interventions variables selon leurs fonctions et leurs usages. Dans ce contexte, l'expertise du végétal et l'agronomie sont des ressources fondamentales pour l'ouvrier paysagiste chargé de travaux : sa

l'aménagement paysager - avec son organisation, son histoire, sa culture, ses normes, ses débats et ses valeurs.

Il s'agit d'abord de repérer la structuration professionnelle et économique du secteur – ses entreprises, ses acteurs, ses partenaires... -, son organisation juridique et réglementaire - convention collective, droit du travail, droit/dispositifs de la protection sociale... - ainsi que les évolutions de son contexte socio-politique - politiques publiques sectorielles, attentes sociales...

Il s'agit également d'identifier l'évolution des enjeux du secteur, en lien notamment avec l'intégration croissante des visées agroécologiques et les évolutions des fonctions et usages des espaces paysagers. Dans les collectivités territoriales, la gestion différenciée des espaces vise à améliorer la qualité des cadres de vie, en conciliant le respect des différents milieux et des besoins de la flore, des usages dans les espaces publics végétalisés et le souci de l'esthétique des formes et successions végétales. Elle amène à décliner/adapter les interventions techniques selon la classification des espaces en lien avec leurs fonctions et leurs usages : les méthodologies d'aménagement – entretien et mise en place – et la technicité évoluent ; les réponses de gestion de ces espaces se diversifient (les qualités paysagères). Le secteur privé est également concerné par cette tendance de fond et est également amené à diversifier la palette de ses prestations, depuis la gestion de type horticole, intensive qui vise la maîtrise/le contrôle du développement de la végétation, jusqu'à la

compréhension de l'état et du fonctionnement des végétaux et des sols et de leurs interactions fonde/oriente ses choix d'intervention en fonction des différents niveaux de gestion des espaces. Plus largement, la compréhension des processus biologiques de fonctionnement des écosystèmes est une clé pour appréhender les impacts écologiques des activités du paysage.

Se positionner en tant que professionnel du paysage suppose de s'affilier à un milieu - celui de

gestion durable et pérenne qui recherche l'adéquation des végétaux à l'environnement et privilégie l'accompagnement de leur développement. Se positionner en tant que professionnel c'est pouvoir raisonner et intervenir dans ces différents niveaux de gestions, mais aussi distinguer les différents modèles de l'aménagement paysager auxquels ils se réfèrent et ce qui les caractérise pour travailler dans chacun d'eux et mieux prendre en charge les tensions à l'œuvre.

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

L'évaluation de la C11 doit permettre de vérifier l'intégration des fondamentaux relatifs à la biologie des végétaux, la relation sol-plante-milieu-climat et aux composantes et fonctionnement des écosystèmes.

L'évaluation de la C12 doit permettre de vérifier l'acculturation au secteur de l'aménagement, avec son organisation, son histoire, sa culture, ses normes et ses débats, de même que la construction d'un positionnement professionnel.

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les

critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

Capacité à évaluer	Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)	Exemples d'indicateurs (Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)
C11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les écosystèmes	Repérage des différents niveaux d'organisation du vivant Description et explication du rôle des parties d'un végétal Identification des fonctions végétales : croissance, développement, nutrition, reproduction...
	Le candidat maîtrise les principes de base de la physiologie végétale et caractérise les processus de fonctionnement de l'écosystème	Identification des caractéristiques du sol et des interactions sol-plante-milieu-climat Identification des composantes de l'écosystème Identification des interactions entre les espèces et des espèces avec leur environnement
C12. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	Evaluation des impacts des pratiques d'aménagement paysagers sur les écosystèmes	Identification des fonctions écologiques de l'écosystème et mise en lien avec les services écosystémiques : régulation du climat, de l'érosion des sols, préventions des risques d'inondation... ...
	Le candidat situe les pratiques de l'aménagement paysager à partir des fonctions et des usages de l'espace au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'écosystème	Repérage des pressions anthropiques et des menaces pour la biodiversité Identification des ressources communes impactées par les aménagements paysagers : eau, sol, biodiversité... Définition de la nature des impacts sur l'écosystème Comparaison de différents modes de gestion des espaces : mise en relation des pratiques et des impacts sur le fonctionnement de l'espace paysager Identification de pratiques ou de choix techniques qui fragilisent les équilibres biologiques de l'espace paysager Identification de pratiques ou de choix techniques qui optimisent les fonctions écologiques de l'espace paysager

<p>C12 - Se positionner en tant que professionnel du paysage</p>	<p>Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager</p> <p>Le candidat caractérise l'activité professionnelle</p> <p>au regard des enjeux et orientations actuels de l'aménagement paysager</p>	<p>Connaissance du secteur professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Histoire, acteurs, organisation socio-économique, action publique en matière de paysage (priorités, objectifs, soutiens), réglementation... - Fonctionnement de l'entreprise, droit du travail, convention collective, dispositifs de protection sociale... <p>Identification des enjeux de l'aménagement paysager : place, rôle, attentes de la société...</p>
	<p>Construction d'une position professionnelle</p> <p>Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail en aménagement paysager et le</p> <p>contexte socio-économique du secteur</p>	<p>Mobilisation de références dans le secteur de l'aménagement paysager</p> <p>Comparaison de différents modèles/conceptions de l'AP : époque et contexte, caractéristiques, critères de qualité paysagère associés...</p> <p>Prise en compte des principes de durabilité dans la construction de la position</p> <p>Repérage des tensions/dilemmes professionnels</p> <p>...</p>

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

Les capacités C 2 à C5 sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée. Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.

- UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
21. Préparer le travail pour un chantier
 22. Coordonner le travail sur le chantier

Cette capacité cible la mise en place des conditions favorables à la réalisation des travaux en autonomie sur le chantier, sur le plan matériel et technique comme sur le plan humain. A partir des consignes données, l'ouvrier paysagiste chargé de travaux est autonome dans l'organisation et la préparation technique et matérielle des chantiers qui lui sont confiées. La construction de cette capacité s'appuie sur une vision d'ensemble du chantier et du processus d'aménagement.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Champs de compétences	SPS	Finalités
<p>Organisation du chantier d'aménagement</p>	<p>Diagnostic du chantier et de son contexte</p> <p>Approvisionnement du chantier</p> <p>Gestion des travaux sur le chantier</p> <p>Répartition du travail et distribution des consignes</p>	<p>Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement</p>

La capacité C21 recouvre la prise en main opérationnelle du chantier, son organisation et sa préparation. Il s'agit de mettre en adéquation au quotidien la commande ou le projet (Ce qu'il y a à faire), le contexte de l'intervention et les moyens disponibles pour définir la meilleure intervention/réalisation technique possible (Comment le faire). S'il n'est pas à l'origine des choix ou des projets ou partis d'aménagements ou d'entretien et si ce n'est pas lui qui décide au final, l'ouvrier paysagiste chargé de travaux est force de propositions et de conseils pour la réalisation technique des chantiers car c'est lui qui intervient sur le terrain et qui met en place et/ou entretient les végétaux comme les ouvrages paysagers : il peut donner un avis, apporter une expertise technique préalable à une intervention sur un chantier pour définir et préparer son opérationnalisation et, si besoin, proposer des

adaptations des choix techniques plus appropriés au contexte et plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Si son responsable gère la planification et la programmation en amont du chantier, les commandes, les ressources humaines à mobiliser, le calendrier, c'est lui, qui, à la veille du démarrage du chantier, définit les solutions techniques possibles qui peuvent ensuite être partagées et discutées avec ses collègues ou/et son responsable. Cette prise en main s'appuie sur une traduction préalable de la commande et sa mise en lien avec le chantier dans son contexte. Elle mobilise l'œil du professionnel qui repère rapidement les particularités et les enjeux du chantier, intègre la durabilité - environnementale, humaine et économique - dans ses choix d'opérationnalisation.

La capacité C22 correspond aux situations professionnelles liées au travail en équipe autonome sur les chantiers. Sur place, à partir des consignes données par le chef d'équipe ou le conducteur de travaux, l'ouvrier est d'abord responsable de l'avancée des travaux qui lui incombent. Pour arriver au résultat attendu et répondre à la commande, il ajuste son travail avec celui de ses collègues, en travaillant à leur côté et/ou en coopérant avec eux. En l'absence du chef d'équipe, il a également une mission de surveillance et de régulation de l'avancée des travaux, sans exercer de

responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle vis-à-vis de ses pairs. Il observe donc le déroulement du chantier et intervient auprès de ses collègues pour coordonner les activités habituelles : répartition du travail, adaptation du déroulement du travail, vérification de l'exécution des tâches, etc. Il veille à ce que les conditions de travail permettent/favorisent l'avancée du chantier dans sa globalité. Il est vigilant à l'application des consignes de sécurité et de la réglementation et prend en compte les délais et le budget imparti. Il rend compte au quotidien du travail réalisé à son responsable.

C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

Capacité à évaluer	Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)	Exemples d'indicateurs (Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)
	Diagnostic du chantier	Prise en compte du contexte : situation/emplacement, identification des particularités, des contraintes, identification des risques, analyse des impacts...
	Le candidat analyse le contexte de son intervention : il repère les caractéristiques techniques du chantier et les met en adéquation avec le contexte et la commande	Prise en compte de la commande et des enjeux du chantier : nature des travaux, fonctions de l'espace, calendrier et durée... Prise en compte du projet d'aménagement ou de la commande : choix et association des végétaux, positionnement, type d'interventions, techniques, outils et matériels envisagés, etc. Prise en compte de la réglementation relative au projet
C21. Préparer le travail pour un chantier	Opérationnalisation de la commande	Repérage des besoins : accès, circulation, marquage, signalisations et mise en sécurité, fournitures, équipements spécifiques... ... Définition de choix techniques d'intervention Choix d'un déroulement du chantier : ordre et combinaison des activités à réaliser : entretien, végétalisation, mise en place d'infrastructures... Proposition de choix techniques alternatifs tenant compte de la durabilité Prévision/préparation et vérification des fournitures du chantier : végétaux, matériaux... Préparation des outils et matériels : réglages, affûtages, contrôles ...

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

	Coopération	Définition des objectifs de la journée ou demi-journée
	A partir des consignes générales	Distribution/répartition du travail
	données par un supérieur, le candidat travaille avec ses collègues et ajuste son activité pour répondre à la commande	Ajustement du rythme/de la cadence de travail Articulation/comboinaison des activités du binôme ou du trinôme ou de l'équipe Communication-échanges d'info : verbaux, non verbaux Repérage et prise en charge collective des difficultés et imprévus Prise en compte des avis et conseils des collègues Entraide technique Travail en sécurité et respect des principes d'ergonomie au travail ...
C22. Coordonner le travail sur le chantier	Supervision de l'avancée du travail	Reprise des consignes, rotation sur les postes
	Le candidat régule l'activité sur le chantier et veille à l'avancée générale des travaux	Surveillance du rythme et des délais Aide technique : tutorat des nouveaux salariés ou des stagiaires, explication de gestes ou de techniques, corrections... Echanges et relations positives : encouragements, valorisation du travail fait...

Surveillance de l'application des règles liées à la SST
 Repérage des situations conflictuelles ou des tensions pour signalement
 Vérification de l'approvisionnement du chantier
 Bilan du déroulement du travail : synthèse des éléments principaux relatifs à l'avancée des travaux
 Propositions de pistes pour améliorer l'avancée du travail
 Remontée des besoins
 Communication : clarté, précision, aisance
 ...

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

UC 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

31°. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

32°. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

L'ouvrier paysagiste chargé de travaux est amené à réaliser en complète autonomie à partir des

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence en lien avec les capacités C3 et C4 :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place et entretien des végétaux	Diagnostic de l'état des sols et des végétaux Tailles Arrosage Protection des végétaux Implantation de végétaux à partir d'un plan	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique

La capacité 3 sur les travaux d'entretien recouvre les pratiques d'accompagnement du végétal. L'ouvrier paysagiste chargé de travaux contribue par ses interventions à la bonne santé des végétaux dans leur environnement, en favorisant les interactions plantes-sols-milieu-climat. Les travaux d'entretien requièrent une observation préalable du végétal et des sols pour définir les choix d'intervention et repérer les moments propices pour les réaliser. La reconnaissance - l'identification - des végétaux, mais aussi la connaissance approfondie de leur fonctionnement et de leur adaptation au milieu restent fondamentales dans la réalisation de ces travaux. Dans un contexte socio-économique et environnemental où les enjeux liés au maintien de la biodiversité deviennent prégnants, ils supposent également la compréhension de la vie des sols, en particulier de leur processus de régénération. Ils appellent/intègrent des pratiques durables qui cherchent à optimiser le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques associés.

consignes qui lui sont données les différents travaux paysagers liés aux végétaux. Dans cette optique, la capacité 3 est entièrement ciblée sur leur entretien, la capacité 4 sur leur mise en place. La nature de ces travaux se modifie sous

l'influence de la prise en compte croissante des enjeux agro-écologiques dans le secteur et

l'intérêt renouvelé accordé au végétal. Elle varie également selon la typologie des espaces, dans le cadre de leur gestion différenciée.

Dans les travaux d'entretien, deux « cœurs d'activités » sont ciblés :
 La capacité 31 recouvre la taille raisonnée des végétaux, pour accompagner d'abord leur formation, puis leur développement, en lien avec leurs potentialités et leurs fonctionnalités dans les espaces où ils sont plantés. La taille répond à la question : « Comment permettre au végétal de croître et de se développer dans un espace donné pour devenir ce que l'on veut qu'il soit ? ». Elle s'adapte au type de végétal et à sa fonction dans son contexte, cherche à respecter sa forme, son équilibre et à favoriser sa vigueur, et ne se réduit pas seulement à un rabattage.

La capacité 32 renvoie à la gestion des sols et à la protection des végétaux, c'est-à-dire à l'ensemble des interventions autour du végétal et sur son contexte/écosystème qui visent à faciliter sa croissance et son développement et à le garder en bonne santé, à favoriser la vie des sols et la biodiversité.

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

Elle recouvre les situations professionnelles en lien avec :
 - les travaux d'amélioration de la qualité et de la fertilité des sols par des apports, des couvertures ou encore par leur aération : amendements, compost, paillage, bêchage, binage, griffage, désherbage...
 - la surveillance et la protection sanitaire des végétaux, avec le recours en premier lieu à des mesures prophylactiques dans le cadre de la

contrôle), le cas échéant et en dernier recours l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Cette surveillance vise la maîtrise du parasitisme et la gestion des bio-agresseurs.
 - l'arrosage des végétaux.
 - la valorisation et la gestion des déchets de chantier, en premier lieu les produits de taille ou de fauche : tri, broyage et recyclage local (mulch, compost) ou évacuation/exportation.

C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

Capacité à évaluer	Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)	Exemples d'indicateurs (Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)
	Diagnostic du végétal Le candidat identifie les besoins du végétal pour définir son choix d'intervention	Identification du végétal : genre, espèce, cultivar, variété Prise en compte du végétal dans son contexte : fonction, situation, développement... Prise en compte de la physiologie des végétaux, de leur mode de croissance, stade de croissance... Appréciation de l'état de santé du végétal : repérage des pathologies, bio-agresseurs... Choix de l'intervention ou de la non intervention Repérage du moment propice pour intervenir Choix de la technique de taille ...
C31. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal	Réalisation de la taille Le candidat intervient sur le végétal pour optimiser son développement et sa croissance dans son contexte	Travail en autonomie Organisation du travail : préparation des outils et matériels, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de taille : hauteur, angle de coupe, volumes/strates, type de taille, maniement des outils, dextérité, rapidité... Anticipation de la croissance et du développement du végétal Conformité aux objectifs de la taille : esthétique, production de fruits, apport d'ombre... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, gestion des rémanents Nettoyage et désinfection du matériel Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

	Diagnostic des sols et des végétaux Le candidat caractérise l'état et les potentialités du site du chantier pour définir son choix d'intervention	Diagnostic de l'état des sols : caractéristiques, fertilité, potentiel de rétention d'eau... Diagnostic de l'état des végétaux : identification, état général, état sanitaire, ... Identification des interactions sols-plantes-environnement physique Adéquation des choix des interventions et du matériel au contexte et aux visées de durabilité ...
C32. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux	Réalisation des interventions Le candidat réalise l'entretien des sols et/ou la protection des végétaux à l'aide de techniques qui favorisent les interactions sols-plantes-environnement	Travail en autonomie Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques d'entretien des sols, de protection des végétaux, ... Utilisation des outils et matériels Mise en œuvre de pratiques limitant les impacts sur les ressources communes (eau, biodiversité, air, paysage, ...) Qualité finale du chantier : conformité à la commande, fonctionnalité, esthétisme... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail ...

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

UC4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

- 41. Réaliser des travaux de plantation
- 42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis

L'ouvrier paysagiste chargé de travaux est également amené à réaliser en autonomie, à partir des consignes qui lui sont données, des travaux de mise en place de végétaux variés, qu'il plante ou sème. Progressivement, ces chantiers de création

s'inscrivent dans des perspectives d'aménagement plus durables : ils combinent des trames végétales, herbacées, arbustives et arborées, stables et pérennes avec des éléments plus ponctuels et éphémères en lien avec la saisonnalité et les événements. Ils mobilisent de nouveau une expertise fine des végétaux, leur reconnaissance, mais aussi la compréhension de leur fonctionnement pour vérifier leur adaptation aux usages et fonctionnalités de l'espace aménagé et anticiper leur développement.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence en lien avec les capacités C3 et C4 :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place et entretien des végétaux	Diagnostic de l'état des sols et des végétaux Tailles Arrosage Protection des végétaux Implantation de végétaux à partir d'un plan	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique
La capacité 41 correspond aux travaux de plantation de végétaux « élevés » - arbres, arbustes, plantes vivaces, annuelles, bisannuelles, bulbes -, en massifs, en lignes ou isolés. Elle recouvre la préparation des sols en amont, avec, selon les types de végétaux concernés, le creusement de tranchées, de fosses et/ou l'utilisation de substrats spécifiques, l'implantation et la plantation des végétaux en fonction du plan et du contexte. L'ouvrier paysagiste chargé de travaux n'est pas un simple exécutant qui se contente d'appliquer à la lettre et sans recul critique le plan d'aménagement : au-delà des techniques de plantation qu'il maîtrise, il est en mesure de respecter l'esprit d'une commande ou d'un projet tout en adaptant les choix, les associations et le positionnement des végétaux en fonction du contexte et est également vigilant aux conditions de leur	reprise. Il compose également ses aménagements en prenant en compte l'étalement futur des végétaux. Au final, il cherche à planter le « bon végétal, au bon endroit et à la bonne densité ».	
		La capacité 42 cible les travaux de semis et correspond aux situations professionnelles d'engazonnement et d'enherbement. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de techniques de préparation des sols et d'implantation des gazons spécifiques, manuelles ou mécanisées, adaptées aux contextes et aux fonctions des espaces concernés : gazons anglais, gazons fleuris, prairies, sablés ensemencés... Ces techniques nécessitent de repérer le moment propice pour semer et d'être vigilant envers la qualité du lit de semence et la densité du semis.

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

Capacité à évaluer	Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)	Exemples d'indicateurs (Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)
	Composition végétale Le candidat adapte le	Prise en compte des consignes et/ou du plan d'aménagement : types de végétaux, origines des végétaux,

	choix et le positionnement des végétaux en lien avec le plan d'aménagement au contexte d'implantation	positionnement, densité ... Prise en compte du contexte Vérification des végétaux à planter : identification/repérage, port, volume, état sanitaire... Utilisation des règles de composition : volumes, couleurs, équilibres, harmonie... Adaptations des végétaux à l'écosystème : - Substitution de végétaux - Déplacement/éloignement - Réarrangement/ réorganisation global...
C41. Réaliser des travaux de plantation	Réalisation des travaux Le candidat réalise les travaux de préparation des sols et de mise en place des végétaux	Travail en autonomie Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Mise en œuvre des techniques : préparation des sols, implantation, plantation... Utilisation des outils et matériels Qualité finale du chantier : conformité au plan, fonctionnalité, esthétisme... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
	Prise en main de la parcelle Le candidat adopte un mode opératoire adapté à la parcelle et à la commande	Prise en compte de la commande et du contexte d'intervention Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Ajustement du travail au délai imparti...
C42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis	Réalisation des travaux Le candidat effectue les différents travaux de préparation des sols et de semis nécessaires au verdissement de l'espace d'intervention	Travail en autonomie Mise en œuvre des techniques : préparation des sols, semis manuel, semis mécanisé, hydroseeding... Utilisation des outils et matériels Conformité à la commande Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

UC 5 : Mettre en place des infrastructures paysagères

51°. Réaliser des murets et escaliers

52°. Mettre en place des revêtements

Dans le cadre des travaux d'aménagement paysagers, l'installation d'éléments inertes est le second grand domaine d'intervention technique de l'ouvrier paysagiste chargé de travaux. A partir des consignes qui lui sont données, il réalise en autonomie différents

chantiers de construction d'infrastructures paysagères, destinées à structurer les espaces. Ces infrastructures peuvent être réalisées avec des matériaux variés, naturels ou préfabriqués. Elles nécessitent la mise en œuvre de techniques de montage spécifiques, qui requièrent en particulier des connaissances liées à la topographie : niveaux (planéité, verticalité), pentes, angles, échelles.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place d'infrastructures	Construction d'un muret Réalisation d'une terrasse	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

La capacité 51 recouvre les situations professionnelles en lien avec la réalisation d'ouvrages en élévation : murets, escaliers paysagers, construits à partir d'éléments naturels ou préfabriqués, avec ou sans liant.

La capacité 52 cible les situations professionnelles relatives à la réalisation d'ouvrages destinés à circuler ou stationner, à pieds ou en véhicule : chemins, allées, terrasses. Ces circulations et terrasses peuvent être réalisées dans des revêtements variés : dalles, pavés, bois, stabilisés...

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION

C5. Mettre en place des infrastructures paysagères

Capacité à évaluer	Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)	Exemples d'indicateurs (Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations support de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)
	Préparation du fonds de forme Le candidat effectue les travaux préalables au montage de l'ouvrage	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques : traçage, décaissement, stabilisation... Utilisation des outils et matériels : mini-pelle, pelle, ... Conformité du fonds de forme : dimensions, profondeur, stabilité... Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
C51. Réaliser des murets et des escaliers	Réalisation de la construction Le candidat monte l'ouvrage en réponse à la commande	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de montage des murets : piquetage, fondation, appareillage des matériaux, parements... Techniques de construction des escaliers : piquetage, fondation, appareillage des matériaux... Utilisation des outils et matériels Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, fonctionnalité, esthétique... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
	Préparation du fond de forme Le candidat effectue les travaux préalables à la mise en place de l'ouvrage	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques : traçage, points de niveau, décaissement, stabilisation... Manipulation des outils et matériels : mini pelle, pelle, ... Conformité du fonds de forme : dimensions, profondeur, stabilité... Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
C52. Mettre en place des revêtements	Réalisation de la mise en place Le candidat réalise la circulation et/ou la terrasse en réponse à la commande	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de pavage, dallage, platelage, stabilisé : piquetage, points de niveau, assemblage, ... Utilisation des outils et matériels Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, fonctionnalité, esthétique... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...

COMPÉTENCES

- > Champs de compétences et situations professionnelles significatives
- > Fiches compétences :
 - Organisation d'un chantier d'aménagement
 - Mise en place et entretien des végétaux
 - Mise en place d'infrastructures

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BP "aménagement paysagers"

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du BP Aménagements paysagers et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements... 1 – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BP. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle.

1. L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qui paraissent indispensables de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

COMPETENCES

Les situations professionnelles significatives (SPS) sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?

Document complémentaire

AgroSup Dijon - Octobre 2019

- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ? Si vous deviez choisir un

remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités en lien avec l'emploi visé.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BP. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence ouvrier paysagiste autonome dans la réalisation des travaux d'aménagements paysager sur le végétal et les infrastructures ainsi que dans l'organisation de son travail sur le chantier (cf. présentation du BP),

c'est-à-dire Paysagers les situations qui mettent en jeu les

compétences-clés de l'ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation du chantier d'aménagement	Diagnostic du chantier et de son contexte	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le
	Approvisionnement du chantier	respect de la sécurité des personnes
	Gestion des travaux sur le chantier	

	Répartition du travail et distribution des consignes Diagnostic de l'état des sols et des végétaux	et de l'environnement
Mise en place et entretien des végétaux	Tailles Arrosage	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique
Mise en place d'infrastructures	Protection des végétaux Implantation de végétaux à partir d'un plan Construction d'un muret Réalisation d'une terrasse	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité
Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.		Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, détaillée dans les pages suivantes.

Champ
de compétences

Organisation du
chantier
d'aménagement

Situations professionnelles significatives :

- Diagnostic du chantier et de son contexte
- Approvisionnement du chantier
- Gestion des travaux sur le chantier
- Répartition du travail et distribution des consignes

Finalité :

Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement.

Responsabilité / autonomie :

En amont du chantier, l'employeur aura prévu une organisation des secours et les procédures appropriées en cas d'accident du travail, vérifié les qualifications des opérateurs et l'obtention des autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.
Le titulaire de l'emploi est responsable de la qualité du travail réalisé par l'équipe qu'il conduit, pour laquelle il assure accueil, formation au poste de travail et encadrement de proximité sur les chantiers.
S'il collabore à la planification du chantier (personnel, matériel, machines, intrants et autorisations), il vérifie les autorisations spécifiques et coordonne les activités de son équipe avec d'autres intervenants de différents corps de métier.
Il est responsable de l'acheminement des plantes et des approvisionnements sur le chantier ainsi que leur conformité au cahier des charges.

Environnement de travail :

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons. Le titulaire de l'emploi est donc soumis aux intempéries. Les travaux confiés peuvent se dérouler sur des chantiers variés plus ou moins éloignés du siège de l'employeur. Il doit donc faire preuve d'autonomie et être en capacité d'encadrer une petite équipe sur un chantier.
Une partie de son temps est allouée à la préparation en amont du chantier et à l'entretien et à la maintenance du matériel ainsi qu'au nettoyage des locaux mis à disposition.

Indicateurs de réussite / critères d'appréciation

- Respect d'un calendrier
- Adaptation entre les ressources mobilisées et la dimension du chantier
- Pertinence des choix d'intervention au regard des contraintes liées au contexte du chantier et à son degré de complexité
- Conformité de l'organisation à la réglementation
- Respect du périmètre impacté par le chantier
- Pertinence du choix du matériel au regard du contexte du chantier : accès, portance.

Savoir-faire de base

- rechercher et sélectionner l'information
- réaliser un diagnostic du chantier dans son contexte
- appliquer les consignes de sécurité pour les tiers et les règles de respect de l'environnement
- prendre en compte les attentes du client
- prendre en compte les aspects réglementaires
- identifier les conditions d'intervention
- évaluer les risques et les dangers encourus dans les situations de travail
- choisir les équipements et moyens de protection adaptés
- déterminer les choix d'intervention
- coordonner les activités du chantier avec d'autres corps de métiers

- coordonner les activités de l'équipe sur le chantier
- vérifier l'état fonctionnel et la conformité du matériel, machines et équipements
- vérifier la conformité des plantes et des approvisionnements.
- évaluer les coûts
- comparer des solutions techniques en tenant compte des coûts : fournitures, matériel...

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

- agronomie,
- écologie, agro écosystèmes
- fonctionnement des écosystèmes paysagers
- attentes des consommateurs et de la société
- évolutions techniques et matérielles
- évolutions réglementaires
- estimation de coûts

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Définir les objectifs du chantier
- Anticiper les aléas potentiels
- Adapter les ressources humaines et matérielles à l'importance et au calendrier du chantier
- Tirer les enseignements des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Etablir un devis

Comportements professionnels

- Etre en veille
- Veiller à la sécurité
- Faire recours à l'aide en cas de besoin
- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Faire preuve de rigueur
- Avoir sens de l'observation : curiosité
- Faire preuve d'anticipation
- Prendre en compte des attentes du client
- Avoir le souci d'actualiser régulièrement les connaissances techniques

Document complémentaire du BP Aménagements Paysagers
DRIF - Octobre 2019

35

Champ
de compétences

Mise en place
et entretien
des végétaux

Situations professionnelles significatives :

- Diagnostic de l'état des sols et des végétaux
- Tailles
- Arrosage
- Protection des végétaux
- Implantation des végétaux à partir d'un plan

Finalité :

Installer et maintenir la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro écologique.

Responsabilité / autonomie :

Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme peut demander le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) pour les catégories "opérateur", "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément".

Environnement de travail :

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter.

Les activités d'entretien des espaces végétalisés nécessitent un engagement physique important et parfois dangereux (plantations d'arbres en motte, ouverture des fosses manuellement, débroussaillage en talus, utilisation de matériels mécaniques,...). Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le développement des nouvelles technologies (robot de tontes, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de

ces outils.

Indicateurs de réussite / critères d'appréciation

- Qualité technique du travail : tonte, tailles
- Choix du matériel
- Choix des EPI
- Respect du matériel
- Choix d'implantation

Savoir-faire de base

- Diagnostic des végétaux et de l'état des sols
- Donner des consignes claires
- Mobiliser les ressources humaines et matérielles
- Procéder aux plantations

Document complémentaire du BP Aménagements Paysagers
DRIF - Octobre 2019

36

Page 37

- Procéder aux différentes opérations de tailles
- Procéder aux opérations d'entretien : fertilisation, protection phytosanitaire, arrosage
- Choisir et utiliser les outils de tonte
- Entretien des outils de tonte et de taille

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

- agronomie, écologie, agro écosystèmes
- connaissance des végétaux utilisés en aménagements paysagers
- évolutions techniques
- évolutions réglementaires
- estimation de coûts
- utilisation, entretien, stockage du matériel

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Faire face aux aléas
- Rapidité d'exécution
- Définir le parti d'aménagement
- Augmenter la rapidité du travail tout en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité
- Mettre en place des procédures appropriées en cas d'accident

Comportements professionnels

- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Rechercher de meilleures pratiques disponibles
- Tirer les enseignements des réussites et échecs, des expériences
- Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir
- Veiller à la sécurité des personnels notamment lors des applications phytosanitaires
- Etre en veille

Document complémentaire du BP Aménagements Paysagers
DRIF - Octobre 2019

37

Page 38

Champ
de compétences

Mise en place
d'infrastructures

Situations professionnelles significatives :

- Réalisation d'une terrasse
- Constructions d'un muret

Finalité :

Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité.

Responsabilité / autonomie :

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Environnement de travail :

Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme peut demander le certificat individuel pour

L'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) pour les catégories "opérateur", "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément". Le développement des nouvelles technologies (robot de tontes, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils. Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

Indicateurs de réussite / critères d'appréciation

- Conformité des implantations
- Conformité des terrassements : profondeur...
- Conformité des réseaux : dimensionnements...
- Respect du phasage des travaux
- Respect des pentes sur les voiries et terrasses
- Qualité du travail

Savoir-faire de base

- Mettre en place des implantations d'une infrastructure
- Réaliser des travaux de terrassement
- Mettre en place un réseau d'arrosage
- Effectuer des travaux de pose de clôture, portail...
- Effectuer des travaux de voiries et d'installation de réseaux divers : drainage, éclairage, collecte, récupération des eaux pluviales
- Mise e place de mobiliers urbains et aires de jeux
- Réalise les opérations d'entretien des différentes infrastructures

Document complémentaire du BP Aménagements Paysagers 38
DRIF - Octobre 2019

Page 39

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

- Implantation des infrastructures
- Différents types de terrassements en fonction des infrastructures
- Topographie : levé de plan, implantation des surfaces et des pentes
- Connaissance des matériaux et des évolutions techniques
- Dosages mortiers et béton
- Réglementation en vigueur
- Estimation de coûts

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Faire face aux aléas
- Capitalisation des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe.

Comportements professionnels

- Avoir sens des responsabilités
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Avoir le sens de l'observation et de l'anticipation
- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Rechercher de meilleures pratiques disponibles
- Adapter en permanence les gestes et postures au poste de travail
- Veiller à la sécurité des personnels notamment lors des applications phytosanitaires
- Etre en veille

Document complémentaire du BP Aménagements Paysagers 39
DRIF - Octobre 2019

Page 41

- > Annexe 1 : cadrage national du plan d'évaluation du BP "Aménagements paysagers"
- > Annexe 2 : Fiche UCARE
- > Annexe 3 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Page 42

Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BP Aménagements paysagers

Capacité globale	Capacité à évaluer	Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer)
UC 1 Se situer en tant que professionnel	C11- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans l'écosystème • Le candidat maîtrise les principes de base de la physiologie végétale et caractérise les impacts des pratiques d'aménagement paysager sur les écosystèmes • Le candidat situe les pratiques de l'aménagement paysager à partir des fonctions de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'écosystème
de l'aménagement paysager	C12- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager • Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard des enjeux et oriente la construction d'une position professionnelle

		Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques paysager et le contexte socio-économique du secteur
		• Diagnostic du chantier
UC 2	C21- Préparer le travail pour un chantier	Le candidat analyse le contexte de son intervention : il repère les caractéristiques
Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement		adéquation avec le contexte et la commande
		• Opérationnalisation de la commande
		Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables à
		• Coopération
	C22- Coordonner le travail sur le chantier	A partir des consignes générales données par un supérieur, le candidat travaille à
		activité pour répondre à la commande
		• Supervision de l'avancée du travail
		Le candidat régule l'activité sur le chantier et veille à l'avancée générale des t

Page 43

	C31- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal	• Diagnostic du végétal Le candidat identifie les besoins du végétal pour définir son choix d'intervention.
UC 3		• Réalisation de la taille
Réaliser des travaux d'entretien des végétaux		Le candidat intervient sur le végétal pour optimiser son développement et sa croissance
	C32- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux	• Diagnostic des sols et des végétaux Le candidat caractérise l'état et les potentialités du site du chantier pour définir les interventions
		• Réalisation des interventions
		Le candidat réalise l'entretien des sols et/ou la protection des végétaux à l'aide des interactions sols-plantes-environnement
UC 4	C41- Réaliser des travaux de plantation	• Composition végétale Le candidat adapte le choix et le positionnement des végétaux en lien avec le projet
Réaliser des travaux de mise en place de végétaux		d'implantation
		• Réalisation des travaux
		Le candidat réalise les travaux de préparation des sols et de mise en place des végétaux
	C42- Réaliser des travaux de végétalisation par semis	• Prise en main de la parcelle Le candidat adopte un mode opératoire adapté à la parcelle et à la commande
		• Réalisation des travaux
		Le candidat effectue les différents travaux de préparation des sols et de semis dans l'espace d'intervention
UC 5	C51- Réaliser des murets et escaliers	• Préparation du fond de forme Le candidat effectue les travaux préalables au montage de l'ouvrage
Mettre en place des infrastructures		• Réalisation de la construction Le candidat monte l'ouvrage en réponse à la commande
		• Préparation du fond de forme
	C52- Mettre en place des revêtements	Le candidat effectue les travaux préalables à la mise en place de l'ouvrage.
		• Réalisation de la mise en place
		Le candidat installe la circulation et/ou la terrasse en réponse à la commande
UC 6-UCARE	C61- Intitulé à définir par les centres	• Critères à définir par les centres
Intitulé à définir par le centre	C62- Intitulé à définir par les centres	• Critères à définir par les centres

Page 44

Annexe 2 : fiche UCARE

UCARE

Prescriptions
L'UCARE est évaluée en situation professionnelle, au travers d'une situation d'évaluation qui permet de mettre en évidence le développement de la capacité visée.
CX : Mettre en œuvre ou Réaliser ... à compléter

	Critères	Indicateurs
	Critère 1	
C X1 :	Critère 2	
	Critère 1	
C X2 :	Critère 2	

Annexe 3 :
Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs
de compétences d'un diplôme

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.
Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail. Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalité :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...)

1

Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Savoir-faire

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste

Savoirs identifiés par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des

n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant. Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

Page 47

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Septembre 2019

Document 3 : Mise en oeuvre du BP "aménagement paysagers" (PDF, 1,28 Mo)

Source PDF : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/ap/bp-ap-ress-sil.pdf

Extraction texte intégrale : 51 page(s).

Page 1

Mise en oeuvre du BP Aménagements
Paysagers
Sessions Institutionnelles de Lancement
18, 19 et 20 Juin 2019. Dijon
24, 25 et 26 Septembre 2019. Toulouse
Diapos présentés en session

Avec la participation du réseau des DRIF

Page 2

Introduction

Une action de formation commanditée par la DGER pour permettre aux formateurs de :

- S'approprier le sens de la rénovation du BP et son cadre (documents de référence)
 - Pourquoi cette rénovation ? Ce qui a été pris en compte
 - Construire des repères pour mettre en oeuvre l'évaluation des capacités visées par le titre et réfléchir à la formation correspondante
 - Les conséquences sur les pratiques d'évaluation et de formation

⇒ Une action qui vise en priorité le « quoi » et le « pourquoi »

Page 3

D'autres actions de formation complémentaires

Intitulé de la formation	Nb de jours	Lieu	Dates	Code FORMCO
Agrément à la conduite du dispositif d'évaluation UC	6	En région		
Actualisation de l'agrément UC (Agrément avant 2012)	4	En région		

Page 4

Le déroulé

	Forme	Points abordés
Mardi 24 Septembre 14h-18h	Atelier puis Plénière	Travail de groupe Votre perception des changements dans le métier et le travail des professionnels Rénovation du BP AP : Quelles évolutions des activités et du travail des professionnels ? Quelles capacités visées dans le BP AP ?
Mercredi 25 Septembre 9h-13h puis 14h-18h	Ateliers	Décryptage des capacités du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation 4 ateliers en parallèle <ul style="list-style-type: none"> • Atelier UC2 • Atelier UC3 • Atelier UC4 • Atelier UC5
Jeudi 26 Septembre 9h-13h	Plénière	UCARE du BP AP Périmètre de l'UC1 Bilan questions/réponses

Page 5

Les documents
et
outils de référence

Page 6

Arrêté de création du BP AP

Référentiel de diplôme

Page 7

Arrêté de création du BP AP

Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel est d'au moins 1 000 heures dispensées en centre de formation et en milieu professionnel.

La durée de la formation en milieu professionnel est d'au moins 12 semaines.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage la durée du contrat d'apprentissage est de 2 ans. La durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel comporte au moins 800 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

L'arrêté du 28 mai 2009 susvisé est abrogé à compter du 1er janvier 2021.

Le référentiel de diplôme est annexé à l'arrêté de création

présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP AP, il est commun à celui du Bac Pro Aménagements paysagers.

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation

Il est prescriptif

Le référentiel d'évaluation précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Page 8

Les notes de service

Elles fournissent un cadrage prescriptif pour mettre en application l'arrêté de création et le référentiel de diplôme

DGER/SDPFE/2014-109 du 13/02/2014

Elle précise les modalités de la procédure d'habilitation:

Elle cadre les critères et les conditions de l'élaboration du dossier de demande d'habilitation à la DRAAF

DGER/SPDFE/2016-31 du 15/01/2016

Elle fournit les instructions générales de l'organisation de l'examen des diplômes délivrés par UC:

- Concepts et principes (notion de capacité, de situation de travail...)

- Les acteurs du dispositif (responsabilités, cadrage par le jury,...)
- Les règles de conception des épreuves, des situations support et les relations centre/jury
- Les dispositions d'adaptation des parcours

Elle fournit en annexe, des outils de formalisation du dispositif

Elle précise les caractéristiques d'une UCARE.
Elle présente les travaux à conduire en vue de l'habilitation.

Page 9

Les documents d'appui

Il apporte des recommandations complémentaires aux prescriptions
Il propose une méthode et des principes pour l'évaluation en situation professionnelle
Il apporte des éléments importants sur les capacités.

Les documents et outils à produire

Elle est nécessaire à la production d'épreuves en situation professionnelle

Elle permet de s'approprier les capacités et de construire les situations d'évaluation et de formation

Habilitation: Démarche obligatoire qui lie le centre à l'autorité académique

Il détaille le dispositif proposé par le centre pour mettre en œuvre la formation et l'évaluation certificative

Page 10

Documents disponibles sur le site chlorofil
<http://www.chlorofil.fr>

Page 11

Ce qui est intégré dans le BP Aménagements
Paysagers : Les attentes des professionnels et des autres partenaires

Quelques éléments de contexte de
la rénovation du CS

Page 12

Méthodologie de rédaction du référentiel d'activités du
BP Aménagements Paysagers

La commande: BDET ou BFS

Mise en place d'une équipe projet: chef de projet, d'un ou plusieurs assistants, relecteur

Expertise de la commande: élaboration d'un cahier des charges et des termes de référence

Elaboration du référentiel d'activités

Imprégnation du secteur ou de la filière: état de l'art, recherche documentaire, contacts

Préparation des entretiens individuels: échantillonnage, adaptation des grilles d'entretien

Entretiens en milieu professionnel

Titulaires de l'emploi

Supérieur hiérarchique

Synthèse des entretiens

Co-construction des champs professionnels, SPS avec EDUTER

Groupe métier

Passage en Commission Nationale Spécialisée

Page 13

LE REFERENTIEL D'ACTIVITES

Page 14

1- Eléments de contexte

Végétal est au cœur des compétences

Représente des emplois peu délocalisables

Entreprises

Sont rattachées à la filière agricole

Dépendent des chambres de commerce

Reliés au secteur d'urbanisme.

Page 15

Les emplois visés

- Emplois: salariés
 - Pas un chef d'équipe: expert chantier
 - Ouvrier hautement qualifié
- Employeurs :
 - Entreprises de travaux paysagers
 - Création et entretien d'espaces paysagés
 - Collectivités territoriales publiques
 - Ont en charge la gestion d'espaces
- Interviennent sur des surfaces très variées

Conditions d'exercice

En plein air
Activité nécessite un engagement physique
Risques de danger
Risques de troubles musculosquelettiques
Développement d'outils connectés

Degré d'autonomie

Placé sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique
Bénéficiaire d'une large autonomie
Varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise
Chantiers éloignés du siège
Sens de l'initiative
Suivi du travail des équipes sur le chantier

Les facteurs d'évolution en aménagements paysagers

Evolution du regard et des attentes des concitoyens
Le cadre contraint des services
Le cadre réglementaire

Evolutions du cadre réglementaire

- Loi Grenelle 2 de 2010 : introduit les trames vertes et bleues dans le code de l'environnement
- Loi Labbé du 6 février 2014 : interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Loi d'avenir du 10 septembre 2014 : renforce la précédente et définit des produits de bio contrôles de la lutte intégrée
- Loi transition énergétique du 17 août 2015 : rajoute les espaces des établissements publics mais déroge pour les voiries en zone difficile
- Loi du 8 août 2016 : crée l'agence française pour la biodiversité
- Loi sur l'obligation de valorisation des déchets: loi sur les bio déchets.

Les fonctions

Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
Organisation d'un chantier en amont de l'intervention
Suivi de chantier
Encadrement intermédiaire d'une équipe sur le chantier
Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
Implantation et entretien des infrastructures
Maintenance des matériels, machines et équipements

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation d'un chantier d'aménagement	-Diagnostic du chantier et de son contexte -Approvisionnement du chantier -Gestion des travaux sur le chantier -Répartition du travail et distribution des consignes	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
Mise en place et entretien des végétaux	- Diagnostic de l'état des sols et des végétaux -Tailles -Arrosages -Protection des végétaux -Implantation des végétaux à partir d'un plan	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique
Mise en place et entretien des infrastructures	-Construction d'un muret -Réalisation d'une terrasse	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité.

Bilan

Le végétal est au cœur du métier
Sa mise en place appelle des compétences professionnelles
Un raisonnement coût global pour sensibiliser les commanditaires au coût création et entretien

Le végétal incarne la biodiversité
Ce qui réclame
Une observation
Une approche systémique
Des modes de gestions appropriés
Une pédagogie ciblée vers nos concitoyens

Echanges en CNS
La fonction encadrement
Préservation de la santé des salariés
Reconnaissance des végétaux
Utilisation et entretien du matériel

Page 24

CONCLUSIONS

Comprendre la « culture » de l'aménagement paysager
Pose le problème de
l'acculturation des professionnels et de nos concitoyens
Réclame une formation cohérente pour développer du sens

Page 25

Les aménagements paysagers en mots...

Page 26

Ce qui est intégré dans le BP Aménagements Paysagers,
Une entrée par le travail et les capacités

Les capacités, de quoi parle-t-on ?

Page 27

La structure du référentiel
Référentiel du diplôme

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	Document complémentaire
- Contexte du secteur : principales configurations d'emploi et caractéristiques	Liste des capacités	Liste des UC	Présentation du BP AP
- Fiche descriptive d'activités		Modalités et critères	Indications pour l'évaluation : - Méthodologie
- Situations professionnelles significatives (SPS) et champs de compétences		d'évaluation	- Cadrage de l'évaluation : critères et indicateurs - Fiches compétences

Page 28

Une CAPACITE, c'est quoi ?
« Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements. La mise en œuvre de cet ensemble de dispositions et d'acquis se traduit par des résultats observables ».

La capacité est définie comme un pouvoir d'agir efficacement d'un individu dans une famille de situations.

Page 29

A quoi correspond une CAPACITE dans un référentiel de certification?

Capacité professionnelle
Capacité professionnelle

Situations professionnelles
Situations professionnelles

Situations professionnelles

Page 30

Exemple de lien capacité-situations

CAPACITE
PROFESSIONNELLE

SITUATIONS
PROFESSIONNELLES
SIGNIFICATIVES (de la
compétence)

31°. Réaliser des travaux de taille
liés à la conduite du végétal

- Diagnostic de l'état des végétaux
- Tailles

Les SPS du référentiel restent à un niveau de généralité élevé. Les équipes ont besoin d'identifier des situations concrètes, spécifiques, contextualisées, et de les analyser pour identifier les ressources mobilisées dans l'action.

Page 31

En quoi une CAPACITE
est-elle différente d'un
objectif de formation ?

Ce n'est pas parce qu'un intitulé contient « être
capable de » qu'il s'agit d'une capacité.

Page 32

Une CAPACITÉ , un objet multi-dimensionnel
Capacité
un pouvoir d'agir efficacement dans
une famille de situations, en
mobilisant et en combinant des
ressources multiples.



Page 33

Quelles différences avec les capacités du BP AP 2009 ?

Des objectifs de formation
Des UC de savoir-faire
Des UC de savoirs
Des UC pour les disciplines générales

Page 34

Ce que les capacités ne sont pas
Des objectifs de FORMATION :
Ne donnent pas les contenus
Ne disent rien de la façon de les développer.

Des objectifs d'ÉVALUATION :
Ne disent rien non plus de la façon de les
évaluer et des épreuves à mettre en place.

- Contribuer au développement des capacités
Atteindre des objectifs de formation disciplinaires
- Vérifier la mise en place des capacités
Contrôler des connaissances ou la règle de l'art

=> Processus de professionnalisation

Page 35

Faire la preuve d'une capacité

Raisonner

Faire

S'adapter

Capacité

$$C = F + R + s'A$$

Page 36

Bloc de compétences, capacités, UC ...

Bloc de compétences

= UC

= 2 capacités intermédiaires
C X1 et CX2

		SPS	SPS
Réaliser des travaux		SPS	SPS
d'entretien des végétaux		SPS	SPS
	31°. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal		32°. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

Champs de compétence

		Diagnostic de l'état des sols et des végétaux
	Diagnostic de l'état des sols et des végétaux	
Mise en place et entretien des végétaux	Tailles	Arrosage Protection des végétaux

Page 37

Ce qui est intégré dans le BP Aménagements Paysagers,
Une entrée par le travail et les capacités

Les capacités du BP
Aménagements paysagers

Page 38

Rappels sur le positionnement du diplôme
p.6 du document complémentaire

Un brevet professionnel est une qualification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Le brevet professionnel Aménagements paysagers cible le profil d'emploi d'un ouvrier paysagiste autonome dans la réalisation des travaux d'aménagements paysager sur le végétal et les infrastructures ainsi que dans l'organisation de son travail sur le chantier dans sa double dimension organisationnelle (préparation) et humaine (Travail en équipe) : à partir des consignes qui lui sont données, il est responsable de la technicité des travaux qui lui sont confiés, et, en l'absence ou en relais de son responsable, il a une mission de supervision/surveillance de l'avancée du travail sur les chantiers.

p. 16 du document complémentaire

Le titulaire du profil d'emploi visé est dénommé « ouvrier paysagiste chargé de travaux » indépendamment de toute appellation officielle ou en usage dans les grilles ou conventions collectives du secteur du paysage

Page 39

Les grands domaines d'action de l'ouvrier paysagiste
Réalisation Travaux d'aménagements paysagers

Autonomie
Responsabilité de la technicité des travaux

Sur le végétal

Sur les infrastructures

C3
Entretien

C4
Mise en place

C5

Organisation des

A partir des consignes données :
Autonomie dans l'organisation de son travail

travaux	Chantier	Mission de supervision, de surveillance de l'avancée des travaux
Préparation Opérationnalisation	C2	Travail en équipe Régulation-Ajustement de l'activité

Page 40

Correspondances Champs-SPS-Capacités – BP Aménagements paysagers	Situations professionnelles significatives	Capacités
Référentiel d'activités commun au Bac pro AP		C 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager 11°. Développer une culture professionnelle en l. 12°. Se positionner en tant que professionnel du C2. Organiser les travaux sur un chantier d'amén.
Organisation du chantier d'aménagement	• Diagnostic du chantier et de son contexte	21°. Préparer le travail pour un chantier
Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement	• Approvisionnement du chantier • Gestion des travaux sur le chantier	22°. Coordonner le travail sur le chantier
Mise en place et entretien des végétaux	• Répartition du travail et distribution des consignes • Diagnostic de l'état des sols et des végétaux	C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.
Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique	• Tailles • Arrosage	31°. Réaliser des travaux de taille liés à la co 32°. Réaliser des travaux de protection et d'amé protection des végétaux
Mise en place d'infrastructures	• Protection des végétaux • Implantation de végétaux à partir d'un plan	C4. Réaliser des travaux de mise en place de végé 41°. Réaliser des travaux de plantation 42°. Réaliser des travaux de végétalisation par :
Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité	• Construction d'un muret • Réalisation d'une terrasse	C5. Mettre en place des infrastructures 51°. Réaliser des murets et escaliers 52°. Mettre en place des revêtements
		C6. S'adapter à des enjeux professionnels partici

Page 41

Décryptage des capacités	Construction de repères en lien avec le travail avec le vivant aux différentes échelles des écosystèmes paysagers .
Capacité hors champ	≈ Enjeux de la contribution du secteur de l'aménagement à la transition écologique et énergétique
professionnel, socle pour l'ensemble des autres capacités	Expertise du végétal dans son écosystème pour repérer les contraintes des espaces et définir des interventions les plus raisonnées possibles (anticipation-compensation).
Construire les bases/repères nécessaires à la définition d'une identité professionnelle	Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C1. Se situer en tant que professionnel du paysage
Compétence sur une réflexivité professionnelle (praticiens réflexifs)	Inscription dans une communauté professionnelle spécifique - l'aménagement paysager - dans un contexte qui évolue et redéfinit les enjeux du secteur : économiquement, climatiquement, écologiquement, techniquement, réglementairement, le tout sous un regard social plus exigeant. Réflexion sur ce milieu (contexte d'exercice) et ce qui fait profession. Se positionner en tant que professionnel du paysage Acculturation au milieu de l'aménagement paysager, avec son histoire, sa culture, ses normes, ses débats, son éthique. Identification de l'évolution des enjeux de l'AP (différents modèles) avec l'intégration croissante des enjeux agro-écologiques qui impactent les choix d'intervention s'inscrivant dans des contextes plus complexes. Elargissement des modes de gestion des paysages : - Gestions horticoles, intensives → gestion alternative intensive, dans l'accompagnement et la recherche de l'adéquation avec l'environnement - Interventions événementielles et saisonnières → aménagements plus pérennes et dynamiques → Construction d'un positionnement et d'une posture professionnels : à l'interface h/nature, préservation-facilitation des équilibres éco-systémiques.

Page 42

Décryptage des capacités	préparation. Prise en main opérationnelle du chantier : organisation -
Organisation du chantier d'aménagement	Lien commande (Ce qu'il y a à faire), moyens disponibles, réalisation pratique (Comment on va s'y prendre). Homme de terrain : avis, conseils, propositions pour la réalisation technique des chantiers : opérationnalisation + propositions d'adaptation des choix techniques plus appropriés
Permettre un déroulement optimal du chantier	au contexte et plus respectueux de l'environnement et de la

d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement	biodiversité.	Diagnostic du chantier-Repérage des caractéristiques
		Opérationnalisation de la commande-Organisation
SPS :	Préparer le travail pour un chantier	Capacité marqueur du N IV
• Diagnostic du chantier et de son contexte	C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	
• Approvisionnement du chantier	Mise en place des conditions favorables à la réalisation des travaux en autonomie sur le chantier, à partir des consignes (générales) reçues.	
• Gestion des travaux sur le chantier		
• Répartition du travail et distribution des consignes	Coordonner le travail sur le chantier	Coopération Régulation-supervision de l'avancée du travail
Compétence sur l'analyse technique organisationnelle	Travail autonome en équipe sur le chantier : - Travail en équipe : organisation entre pairs pour faire le travail, contribution personnelle à l'avancée du chantier, ajustement de son activité avec celle des collègues. - Mission complémentaire de surveillance et de régulation de l'avancée des travaux, sans exercer de responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle vis-à-vis de ses pairs. Supervision des activités habituelles, vigilance / consignes de sécurité et règlementation + délais et budget, compte-rendu quotidien du travail réalisé.	

Page 43

Décryptage des capacités	Accompagnement de la croissance/formation des végétaux puis de leur développement, en lien avec leurs potentialités et leurs fonctionnalités dans les espaces où ils sont plantés. ≈ Comment j'aide le végétal à croître et se développer dans un espace donné et à devenir ce que l'on veut qu'il soit.	
Mise en place et entretien des végétaux	Gestion des déchets : recyclage ou évacuation.	
Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique	Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal	Conduite du chantier en autonomie
SPS :	C3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	
• Diagnostic de l'état des sols et des végétaux	Observation des végétaux et des sols pour choix d'intervention	
• Tailles	Reconnaissance et connaissance des végétaux	
• Arrosage	Pratiques d'accompagnement « douces » du végétal. Il s'agit de contribuer par ces interventions à la bonne santé des végétaux dans leur environnement, en favorisant/facilitant les interactions/synergies plantes-sols-climat.	
• Protection des végétaux		
• Implantation de végétaux à partir d'un plan	Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux	
Compétence sur le végétal	Gestion des sols et soins des végétaux : ensemble des interventions autour du végétal et sur son contexte qui visent à faciliter sa croissance et son développement et à le garder en bonne santé. Faire avec > transformer - Travaux d'amélioration de la qualité/fertilité des sols. - Surveillance sanitaire des végétaux (PBI) - Gestion de l'eau.	

Page 44

Décryptage des capacités	Mise en place de tous types de végétaux - arbres, arbustes, vivaces, bisannuelles et annuelles - , en massifs, alignés ou isolés.	
Mise en place et entretien des végétaux	De la préparation du sol (tranchées, fosses, substrats spécifiques) à l'implantation-plantation selon le plan et le contexte, travaux de finition compris.	
Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique	Réaliser des travaux de plantation	Etalement du végétal (volume) Reprise Re-Connaissance du végétal
SPS :	C4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	Conduite du chantier en autonomie
• Diagnostic de l'état des sols et des végétaux	/ types de végétaux : élevés/qui se sèment	
• Tailles		
• Arrosage	Réaliser des travaux de végétalisation par semis	Densité
• Protection des végétaux		
• Implantation de végétaux à partir d'un plan		
Compétence sur le végétal	Travaux de semis et situations de végétalisation/engazonnement et ensemencement, avec des interventions spécifiques variées (préparation de sol spécifique, choix du gazon, techniques) adaptées aux contextes et aux fonctions des espaces (jardins horticoles, gazons fleuris, prairies,	

sablés...).

Page 45

Décryptage des capacités

Mise en place
d'infrastructures

Recouvre les situations professionnelles en lien avec la réalisation d'ouvrages en élévation : murets, escaliers paysagers, construits à partir d'éléments naturels ou préfabriqués, avec ou sans liant.

Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

Réaliser des murets et des escaliers

Conduite du chantier en autonomie

C5. Mettre en place des infrastructures

SPS :

- Construction d'un muret
- Réalisation d'une terrasse

2nd grand domaine d'intervention technique de l'ouvrier paysagiste qualifié. A partir des consignes données, réalisation en autonomie de différents chantiers de construction

d'infrastructures paysagères. Matériaux variés, techniques de montage spécifiques.

niveaux (planéité, verticalité), pentes, angles, échelles.

Compétence sur l'inerte et l'artificialisation

Mettre en place des revêtements

Cible les situations professionnelles relatives à la réalisation d'ouvrages destinés à circuler ou stationner, à pieds ou en véhicule : chemins, allées, terrasses. Ces circulations et terrasses peuvent être réalisées dans des revêtements variés : dalles, pavés, bois, stabilisés.

Page 46

Atelier UCARE

2 objectifs :

S'outiller pour engager un travail de redéfinition de la carte des UCARE dans son centre
Mesurer le travail d'ingénierie qu'implique la rédaction d'une UCARE

Page 47

Nouveau référentiel de certification

Nouvelle(s) UCARE

Notion de bloc de compétences

Page 48

Définition d'un bloc de compétences

- « Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle. »

Page 49

UCARE : quelques points de vigilance

- Question à se poser pour chaque UCARE :
 - Quelle est la capacité professionnelle développée ?
 - Qu'est-ce-qu'une personne ayant validé cette UCARE sera en mesure de faire ?
 - Qu'est-ce que cette UCARE apporte en termes de spécialisation ou diversification favorisant l'insertion professionnelle ?
- Partir des situations identifiées (SPS, champs) pour élaborer les capacités intermédiaires
- Toujours se poser la question de la redondance avec le référentiel national

Page 50

Cadrage des UCARE dans le BP AP

- Les références : référentiel diplôme et NS UCARE

- 1 UCARE sur les 6 UC du BP
- Des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi. Chaque UCARE comporte 2 capacités intermédiaires, qui sont constitutives de la capacité globale et indépendantes l'une de l'autre.

Page 51

Ce qui change entre 2007 et maintenant

UCARE du BP AP 2009
Une rédaction dans une logique d'objectifs pédagogiques, en lien direct avec la formation

La maîtrise globale est souvent appréciée par la mobilisation des connaissances et par la réalisation d'activités pas forcément professionnelles (ex. Présenter, Identifier, Raisonner, Analyser, Définir...)

Un objectif terminal

Un (ou 2) objectif(s) intermédiaire(s) relatif(s) au raisonnement et à la réalisation

Un objectif de régulation

Tous les objectifs sont évalués, définition par les formateurs des points sur lesquels peut porter l'évaluation et des attendus

UCARE du BP AP 2019
Une rédaction des capacités en lien direct avec les situations professionnelles

C'est un potentiel d'action qui est évalué, pas d'évaluation de connaissances en tant que telles. Les capacités se réfèrent à des actions qu'un professionnel met en œuvre.

Une capacité globale

2 capacités intermédiaires, calées sur champ(s) de compétences/SPS identifiées localement

Chaque capacité intermédiaire est évaluée, les critères (2) et indicateurs sont déterminés par les formateurs

Une UCARE correspond à un bloc de compétence

Documents PDF liés

- Référentiel du BP "Aménagements paysagers" - Juillet 2019 (PDF, 2 Mo)
- Document complémentaire au référentiel du brevet professionnel option "aménagement paysagers" - Octobre 2019 (PDF, 2,9 Mo)
- Mise en oeuvre du BP "aménagement paysagers" (PDF, 1,28 Mo)

Autres liens officiels

- Aller au contenu principal
- <https://chlorofil.fr/>
- Système éducatif agricole
- Missions et orientations stratégiques
- Structuration et organisation
- Emplois, concours, formation et carrière
- Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court
- Formations et diplômes de l'enseignement supérieur long
- Certificats et formations réglementées
- Développer les compétences numériques - CRCN - PIX
- Secourisme
- Organisation des examens et délivrance des diplômes
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Pratiques pédagogiques et de formation
- Ressources thématiques et disciplinaires

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.